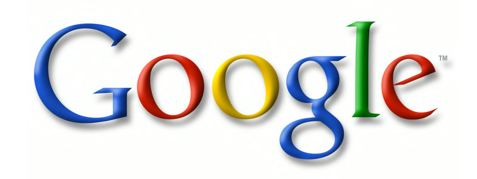
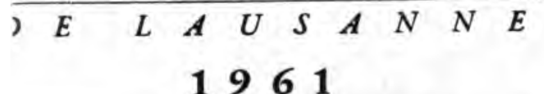











Digitized by Google

ESSAIS HISTORIQUES SUR PARIS.

TOME QUATRIEME.

ESSAIS HISTORIQUES SUR PARIS,

De Monsieur DE SAINT-FOIX.

CINQUIEME ÉDITION.

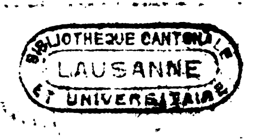
TOME QUATRIEME.



A PARIS,
Chez la Veuve DUCHESNE, Libraire, rue S.-Jacques, au-dessous de la Fontaine S.-Benoît, au Temple du Goût.

M. DCC. LXXVI.

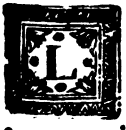
Avec Approbation & Privilége du Roi.


BIBLIOTHEQUE CANTONALE
LAUSANNE
ET UNIVERSITAIRE



ESSAIS HISTORIQUES SUR PARIS.

CONFORMITÉS, CHANGEMENS ET DIFFERENCES DANS NOS MŒURS, USAGES ET COUTUMES.



Es Germains, dit Tacite, ont beaucoup de goût pour ne rien faire, & une antipathie étonnante pour le repos. *De Morib. Germ. c. 15.*

Ibid. c. 30. Ils s'appliquent à bien choisir leurs Généraux, & comptent moins sur l'armée que sur celui qui la commande.

❂

Ibid. c. 11. Les affaires de peu d'importance sont jugées & décidées par le Prince; on renvoie les autres à l'assemblée générale de la nation; le Prince y parle le premier; les Grands opinent ensuite, & sont écoutés avec les égards que méritent leur âge, leur noblesse & leurs exploits; si l'avis déplaît à l'assemblée, elle le rejette par un murmure; si elle l'approuve, chacun frappe son bouclier de sa lance, & cet éloge militaire est regardé comme le signe d'approbation le plus honorable.

❂

Nos Rois de la premiere & de la seconde race, ne faisoient publier

aucune ordonnance, aucun Edit, fans employer quelqu'une de ces formules : *c'eft ce que nous & les* (1) *principaux de la nation, avons conclu & arrêté : c'eft ce que nous ordonnons du confentement de nos fideles : c'eft ce qui a été fait & déterminé, nous préfens & les principaux de nos fideles.*

Tels font, dit Charles-le-Chauve, *les capitulaires de nos peres, que les François ont jugé à propos de reconnoître pour loi, & que nos fideles ont réfolu, dans une affemblée générale, d'obferver en tout temps.*

❁

Quelques hiftoriens, moines grecs, ont cru & écrit très-férieufement, que tous nos Rois de la premiere race naiffoient avec l'épine du dos toute *Theophanes. Cedrenus.*

(1) *Unà cum noftris optimatibus fidelibus pertractavimus : de confenfu fidelium noftrorum : in noftrâ & procerum noftrorum præfentiâ.*

couverte & hérissée d'un poil de sanglier.

✿

Charlemagne avoit établi l'usage d'envoyer chaque année, dans chaque province, deux ou trois Commissaires (*Missi dominici*), qui s'informoient des abus, recevoient les plaintes du peuple, examinoient la conduite des Juges & des Commandans, & renvoyoient les procès & les jugemens à la requête des Parties. On fournissoit par jour, à chacun de ces Commissaires, si c'étoient des Evêques, beaucoup plus qu'il n'auroit fallu pour régaler les douze Apôtres : quarante pains, trois Agneaux, un cochon de lait, trois poulets, quinze œufs, trois rations de vin, & quatre rations de fourrage pour leurs chevaux ; mais si ces Commissaires n'étoient que des Laïques, des Commandans de province, ou des

Capitul. Ludovici Pii, anno 819.

grands Officiers du Palais, ils ne devoient pas tant manger : on ne leur fourniſſoit que trente pains, deux agneaux, le cochon de lait, deux poulets, quinze œufs, deux rations de vin, & trois rations de fourrage. On peut évaluer le prix de ces denrées, par la remarque ſuivante : la contribution qu'un Curé étoit tenu de fournir à ſon Evêque; ſçavoir, un minot de froment, un minot d'orge, une meſure de vin & un agneau, étoit évaluée deux ſous; or le ſou étoit d'argent pur; combien vaudroit-il aujourd'hui? L'or & l'argent étoient-ils plus rares, & les denrées étoient-elles par conſéquent à meilleur marché? Conſiderons encore qu'il n'y avoit aucun impôt ſur les denrées.

Abrégé chronolog. de M. le Préſident Henault, année 840.

✿

Perſonne, chez les Germains, n'avoit le droit d'être armé ſans l'a-

De Morib Germ. c. 13

veu de ses concitoyens : le Prince, le pere, ou le plus proche parent du jeune homme en âge de porter les armes, l'introduisoit dans l'assemblée générale de la nation, & lui donnoit solemnellement le javelot & le bouclier.

Anciennement en France, le fils d'un noble, quand il avoit atteint l'âge de quatorze ans, alloit à l'Eglise, ayant au cou un ceinturon avec une épée; son pere & sa mere, chacun un cierge à la main, le conduisoient à l'Autel, & le présentoient au Prêtre au moment de l'offrande; le Prêtre prenoit l'épée, la bénissoit & la rendoit au jeune homme, qui la tenoit nue pendant le reste de la Messe, & la mettant ensuite à son côté, commençoit à jouir du droit de porter cette marque d'honneur attachée à la naissance.

En 1663, l'Evêque de *** s'avisa de donner le nom de valet-de-chambre à son premier laquais, & de lui faire porter l'épée. Le lendemain la garnison allant au lever du Gouverneur, le trouva qui se faisoit faire la barbe par un de ses gens en soutane & avec un petit collet. Seroit-ce depuis ce temps-là que tout vagabond, tout faineant, l'homme le plus vil par sa naissance & par ses mœurs, peut, un matin, en se levant, choisir, à son gré, s'il portera désormais la marque de l'état le plus vénérable, ou celle de la noblesse, un petit collet, ou une épée?

❂

Plusieurs contrées de la Germanie ne pouvant pas nourrir leurs habitans, un pere choisissoit parmi ses enfans celui qu'il destinoit à demeurer avec lui, & à être son héritier: voilà, dit-on, l'origine de la cou-

tume qui donne tout le bien, ou la plus grande partie, à l'aîné.

❂

Les Sicambres, une des tribus des Francs, commençoient à plier & à fuir dans une bataille; leurs femmes les arrêtent, & leur disent, en découvrant leur sein, *frappez, lâches, frappez, & tuez-nous, plutôt que de nous exposer aux opprobres de l'esclavage.* Ce spectacle & ces reproches raniment le courage & la fierté des Sicambres; ils se rallient, le combat recommence, ils repoussent & défont entierement l'ennemi qui se croyoit déjà vainqueur. Un historien prétend que c'est depuis cette victoire, & en mémoire de la part que les femmes y avoient eue, qu'elles commencerent, & qu'elles ont continué de laisser leur gorge découverte.

❂

Les Germains croyoient qu'il y avoit quelque chose de divin (1) dans une jeune fille.

❂

A l'entrée de nos Rois dans une ville, c'étoit ordinairement une jeune fille qui les haranguoit & leur présentoit les clefs, marchant devant le Maire & les Echevins, vétue de blanc, la chevelure flottante & couronnée de fleurs.

❂

Il étoit de l'essence de l'ancienne Chevalerie d'avoir *sa Dame*, à qui, comme à un Être suprême, on rapportoit tous ses sentimens, toutes ses pensées, toutes ses actions. On étoit persuadé que l'amour perfectionnoit les âmes bien nées, & qu'il

(1). *Inesse quin etiàm sanctum aliquid & providum putant.* Tacit. c. 8. de Morib. Germ.

étoit *entrepreneur* de grandes choses. *Ah ! si ma Dame me voyoit*, disoit Fleuranges, en montant le premier à l'assaut.

❂

Il est rare que l'homme de courage ne regarde pas sa femme comme un ami. Le poltron est presque toujours imperieux & tyran avec la sienne & dans son domestique : un gueux a un chien pour avoir un être sur qui dominer.

❂

Un vieux proverbe disoit que *si le diable sortoit de l'enfer pour se battre, il se présenteroit aussitôt un François pour accepter le défi.*

❂

A la mort d'un Chevalier qui s'étoit distingué par son intégrité, son désinteressement & des actions d'éclat, les plus grands Seigneurs, les

Rois même, ambitionnoient d'avoir son épée, ou son cheval de bataille. Le Duc d'Orléans, frere de Charles VI, fit demander celle de Jean de Beaumont, Chevalier Breton ; il offrit en même temps de donner à la fille de ce vaillant homme, une dot assez considérable : elle se trouvoit absolument sans bien ; Guillaume de Rosnivinen l'épousa, refusa la dot, & garda l'épée.

❂

Il n'étoit permis qu'aux nobles de mettre des girouettes sur leurs maisons ; on prétend même que dans l'origine, il falloit avoir monté des premiers à l'assaut de quelque ville, & avoir planté sa banniere, ou son pennon, sur le rempart. Les girouettes étoient peintes, armoriées, & représentoient les bannières ou les pennons de la Noblesse.

❂

Un François coupoit la tête à l'ennemi qu'il avoit tué, l'emportoit chez lui, & la clouoit sur sa porte (1), sur-tout si cet ennemi avoit passé pour un homme redoutable : c'est apparemment d'où est venue la coutume de clouer sur la porte des Châteaux, un oiseau de proye, ou la tête de quelque animal carnassier.

Le Dieu Irmensul, adoré chez les Saxons, & dont Charlemagne détruisit le Temple, y étoit représenté sous la simple forme d'une longue pierre où étoit gravée la figure du Soleil avec ses rayons. En Breton, *hirr* signifie long, *mein*,

(1) La Loi des Saliens contient une expresse défense d'enlever ces têtes placées à l'entrée des maisons. *Lex Salica*, *Tit.* 69, *art.* 3.

pierre, & *Sul*, Soleil *: voilà encore une preuve en faveur de ceux qui croient que le Breton eſt l'ancienne langue des Celtes.

* Voyez pp. 58 & 59 du ſecond Volume de ces Eſſais.

❂

Combien y a-t-il en France de Couvents de Religieux mendians & valides? Mille, deux-mille, trois-mille? Je ne ſçais. Combien y-a-t il de maiſons pour les pauvres officiers & pour les ſoldats eſtropiés? Une. Quand fut-elle fondée? Sous la premiere race ſans doute? Non, ſous la troiſième, par Louis XIV, en 1671, environ douze-cents ans depuis Clovis, & pluſieurs ſiècles après l'établiſſement des Carmes, des Cordeliers & autres. *Nos Rois, dans pluſieurs Monaſtères de fondation Royale, s'étoient réſervé le droit*, dit le P. Daniel, *d'y placer un ſoldat eſtropié qui avoit une portion mona-*

Hiſt. de la milice Fr. T. 2. p. 565.

cale, & qui étoit en même temps obligé d'y rendre de certains services, comme de balayer l'Eglise & de sonner les cloches; c'est ce qu'on appelloit Moine-lay *ou* oblat. *Outre que cette mince fortune*, ajoûte-t-il, *avilissoit le soldat, la ressource étoit bien foible & bien petite pour le grand nombre de ceux que la guerre mettoit par leurs blessures hors d'état de subsister.*



Journal de Trévoux, Mars 1716.

Dans le douzième siècle, un moine de S.-Médard de Soissons, nommé Guernon, se voyant à l'heure de la mort, s'accusa publiquement d'avoir parcouru plusieurs Monasteres, & d'y avoir fabriqué de fausses chartres en leur faveur.



On exigeoit des Religieuses qu'elles apprissent la langue latine qui

avoit cessé d'être (1) la langue vulgaire. Il paroît que cet usage, qui auroit dû toujours subsister, commença à s'abolir dans le commencement du douzième siècle.

❂

Vers l'an 1125, un hérétique, nommé Tanchelin, étoit en si grande vénération dans quelques provinces, qu'on buvoit de ses urines, & qu'on gardoit ses excrémens comme des reliques ; l'argent qu'en retiroient les principaux de sa secte, servoit à l'entretien de sa table qui étoit toujours délicatement servie ; les peres & les maris le prioient de coucher avec leurs filles & leurs femmes. *Mézeray, T. 2. p. 173.*

(1) Elle commença de cesser d'être la langue vulgaire dans le commencement du neuvieme siècle, sous le regne de Louis le Débonnaire.

Un habitant de Padoue, au commencement du quatorzième siècle, inventa le papier; c'est une composition de vieux linge pilé & broyé par le moyen d'un moulin à eau, & qu'on étend ensuite par feuilles : on ne commença de le connoître & de s'en servir en France, au lieu de parchemin, que sous le regne de Philippe-de-Valois.

❁

Additions aux Mém. de Commines, T. 4. pag. 39.

En 1471, Louis XI, désirant de mettre dans sa bibliothèque une copie du Livre du Medecin Rasis, emprunta l'original de la Faculté de Médecine de Paris, & donna, pour sûreté de ce manuscrit, douze marcs d'argent, vingt livres sterling, & l'obligation d'un bourgeois pour la somme de cent écus d'or. Il est bien singulier qu'un Roi donne

non-ſeulement des gages, mais encore caution bourgeoiſe pour un livre qu'il emprunte dans ſon Royaume. On voit d'ailleurs combien il étoit difficile d'avoir des livres & combien ils étoient chers avant & même pluſieurs années après l'invention de l'imprimerie. Elle fut inventée à Straſbourg ou à Mayence en 1440; il s'établit des Imprimeurs à Paris en 1470; ils dédièrent à Louis XI, cette même année 1470, un des premiers Livres qu'ils y avoient imprimés; c'eſt l'année ſuivante, en 1471, que ce Prince emprunte un Livre pour en avoir une copie manuſcrite. On prétend que vingt-mille perſonnes en France ſubſiſtoient de la vente des Livres qu'elles copioient, & que c'étoit une raiſon pour ne pas favoriſer l'établiſſement de l'Imprimerie.

Y a-t-il un trait d'ignorance & d'impertinence égal à celui du célèbre *Louis Cigoli* ? Ce Peintre, dans un tableau de la Circoncision de l'Enfant Jésus, a représenté le Grand-Prêtre Siméon avec des lunettes, supposant qu'attendu son grand âge, il devoit en avoir besoin pour l'opération qu'il alloit faire. Il est certain que les anciens n'ont point connu les lunettes sur le nez, & que par conséquent ils ne s'en servoient pas. *Salvino Degli Armati*, Florentin, en fut l'inventeur vers la fin du treizième siècle, ou au commencement du quatorzième. Il y a beaucoup d'arts dont l'invention est plus préjudiciable qu'utile ; on veut soulager ses sens, on les affoiblit ; un homme dans l'âge le plus avancé, & jusqu'à la mort, auroit lu sans lunettes ; il commence à s'en servir, & ne peut plus s'en passer.

Le Pape Jean XXII, l'an 1329, prêchant sur la vue de Dieu dont jouissent dans l'autre vie les ames bienheureuses, avoit avancé que cette vue ne seroit entiere & parfaite qu'après la résurrection & le jugement dernier. Il envoya deux Légats en France pour y soutenir & y répandre cette opinion; Philippe-de-Valois convoqua au Château de Vincennes tous les Maîtres en Théologie, tous les Evêques & Abbés qui étoient alors à Paris; la décision unanime de l'assemblée fut, que, depuis la mort de Jésus-Christ, les ames des fideles jouissent dans le Ciel de la vue parfaite de Dieu, appellée par S. Paul, *de face à face*, & que cette vue demeurera la même après la résurrection générale. Philippe-de-Valois envoya cette décision au Pape, &

lui manda qu'il le feroit brûler, s'il ne ſe rétractoit. C'étoit lui déclarer en termes énergiques, qu'il ne le croyoit pas infaillible.

Hiſtoire de Paris, par D. Félibien & D. Lobineau. T, 1, L. 12, pag. 588.

L'Abbé de S.-Pierre prétend qu'il falloit peu-à-peu laiſſer anéantir les écoles de Théologie, afin d'éteindre les diſputes ſur des myſteres impénétrables & que l'eſprit humain doit adorer, ſans chercher vainement à les approfondir & à les expliquer. Le Cardinal de Richelieu eſt, ſelon lui, très-blâmable pour avoir rétabli à grands frais le Collége de Théologie de Robert Sorbon, où les jeunes Eccléſiaſtiques apprennent, dit-il, à diſputer avec aigreur & avec un orgueil opiniâtre ſur des queſtions de Théologie de pure ſpéculation. Permettre les diſputes, ajoûte-t-il,

Annales politiques, T. 1. pag. 38.

t-il, & fonder des Écoles pour diſputer de Théologie, c'eſt permettre aux hommes de travailler à troubler les conſciences, à fomenter des erreurs, des ſchiſmes, des héréſies & des parties dans l'État; ce qui eſt très oppoſé à la ſaine politique, dont l'objet eſt d'entretenir la concorde & la tranquillité.

❀

Nous reconnoiſſons, nous convenons aiſément que nous nous trompions, quand la diſpute n'a roulé que ſur des choſes qui ne concernoient pas notre profeſſion; mais ſur celles que nous ſommes cenſés avoir étudiées & ne devoir pas ignorer, nous dépouillons-nous aiſément de notre orgueil?

❀

Chez les Aſſyriens, les Medes, les Perſes, les Grecs, les Romains,

les Gaulois, les Germains, en un mot, dans l'histoire d'aucun des anciens peuples, il n'est point fait mention de guerre de religion : comment se peut-il qu'elles aient pris naissance dans le sein du christianisme, qui ne recommande que la douceur & la charité !



Luc. c. XI. 51. Jésus-Christ, allant à Jérusalem, avoit envoyé quelques personnes pour lui préparer, & à ses Disciples, un logement dans une des villes des Samaritains ; les habitans ne voulurent point le recevoir, & l'insulterent : *voulez-vous, Seigneur*, lui dirent deux de ses Disciples, *que nous fassions descendre le feu du ciel sur ces impies ? De quel esprit êtes-vous animés*, leur répondit Jésus-Christ, en blamant leur zele ? *Le*

Fils de l'Homme, ajouta-t-il, *n'est pas venu pour perdre les hommes, mais pour les sauver ;* il alla loger dans une autre ville.

❁

Pendant les guerres contre les Albigeois, les Croisés assiégerent Béziers où il y avoit beaucoup d'hérétiques, mais encore plus de catholiques ; les chefs des Croisés, en montant à l'assaut, demanderent au Légat du Pape ce qu'ils devoient faire dans l'impossibilité où l'on étoit de distinguer les Catholiques d'avec les Hérétiques : *tuez-les tous*, dit le Légat ; *Dieu connoîtra ceux qui sont à lui.* Femmes, enfans, vieillards, soixante-mille habitans de cette malheureuse ville, passerent au fil de l'épée.

Histoire de Languedoc.

❁

Le P. Daniel prétend que nos

Rois ont eu de tout temps une garde ; il cite Grégoire de Tours & une ancienne chronique. Grégoire de Tours dit que *le Roi Gontran, se défiant de quelques-uns de la Cour de Frédégonde, & ayant été averti qu'un certain Farolphe vouloit le tuer, se précautionna* (1) *& n'alloit plus sans gardes*. La vieille chronique rapporte *que Philippe-Auguste, ayant eu nouvelle que le vieux de la Montagne avoit envoyé des émissaires* (2) *pour l'assassiner, prit conseil de se garder, & choisit Sergens à masses qui jour & nuit étoient auprès de lui pour son corps garder*. Je crois qu'on doit conclurre

Hist. de la Milice Fr. T. 2. p. 92.

(1) *Armis se munivit ; nec penitùs ad loca sancta, nec aliò, nisi vallatus armatis atque custodibus procedebat.* Lib. 7. c. 8 & 18.

(2) Ils croient, comme Jacques Clément que, s'ils périssoient en exécutant les ordres de leur chef, ils iroient tout droit en paradis.

du récit de Grégoire de Tours, que les Rois de la premiere Race n'avoient point ordinairement de garde. Il me ſemble auſſi que la vieille chronique prouve que Philippe-Auguſte eſt le premier Roi, dans la troiſième race, qui en ait eu une, & qu'ainſi le P. Daniel ſe trompe, & eſt contredit par les autorités même qu'il cite.

On donnoit aux Rois le titre d'*Illuſtriſſime*, de *votre Sérénité*, *votre grace*; l'uſage de leur donner celui de *Majeſté*, ne s'établit entierement que ſous Louis XI, le Prince le moins majeſtueux dans toutes ſes actions, ſes manieres & dans ſon extérieur. Il n'avoit pas honte de paroître aux plus grandes cérémonies avec un pourpoint & une caſa-

que d'une étoffe grossiere, une calotte à oreilles, & un bonnet, ordinairement très-sale, sur lequel il attachoit de petites *Notre-Dame* de plomb : c'est ainsi qu'il se présentoit aux Ambassadeurs, affectant d'être assis dans un mauvais fauteuil, & ayant presque toujours quelque vilain chien sur ses genoux. On trouve dans les comptes de sa maison, un article de quinze sols pour deux manches neuves qu'on avoit mises à un de ses vieux pourpoints.

L'Historien Ferréras rapporte que D. Juan, Roi de Castille, reçut, en 1434, les Ambassadeurs de France, assis sur un thrône magnifique, & ayant à ses pieds un gros lion qu'il avoit apprivoisé.

✿

Hist. Ecclef. de Fleuri. On appelloit l'Empereur de Constantinople *Sa Sainteté* : on voit dans

l'hiſtoire que ſouvent *Sa Sainteté* étoit un très-méchant homme.

❁

Les Rois ne traitoient de *couſins* que ceux qui avoient en effet l'honneur d'être leurs parens; ils écrivoient, *tres cher & fidele ami*, aux Pairs, aux Grands-Officiers de la Couronne & aux Cardinaux: ce n'eſt que depuis François I, environ l'an 1340, qu'ils ont commencé à avoir tant de couſins.

❁

Nos Reines alloient en litiere ou à cheval. Catherine de Médicis eſt la premiere qui ait eu un carroſſe. Le Premier Préſident de Thou en fit faire un, parce qu'il avoit la goutte; ſa femme alloit dans Paris à cheval, en croupe derriere un domeſtique. Ces carroſſes ou coches, étoient faits comme le ſont ceux des

Messageries, avec de grandes portieres de cuir qu'on abbaissoit pour y entrer ; on n'y mettoit que des rideaux ; s'il y avoit eu des glaces au carrosse de Henri IV (1), peut-être n'auroit-il pas été tué ? Bassompierre, sous le regne de Louis XIII, fut le premier qui fit faire un petit carrosse avec des glaces. Pendant la minorité de Louis XIV, presque tous les gens de la Cour, qui n'avoient point d'incommodités, alloient encore à cheval, & se présentoient chez les Dames & aux assemblées, & se mettoient à table avec

(1) On prétend que ce Prince n'eut, pendant assez longtemps, qu'un carrosse pour lui & pour la Reine, & qu'il existe une Lettre où il écrivoit à M. de Sulli qui avoit pris medecine, *je comptois aller vous voir ; mais je ne pourrai, parce que ma femme se sert de ma coche.*

leurs bottines & leurs éperons. Le nombre des carrosses qui ne montoit dans Paris, en 1658, qu'à trois-cent-dix ou vingt, monte aujourd'hui à plus de quatorze-mille.



Tous ceux qui ont écrit jusqu'à présent pour ou contre le luxe, auroient dû le distinguer d'avec la magnificence; c'est ce qu'ils n'ont point fait. La magnificence est essentielle à un État monarchique & nécessaire dans les grands; elle fait éclorre, encourage & soutient les arts utiles & agréables; ce n'est point l'orgueil, c'est un caractere noble qui la guide; elle offense d'autant moins, qu'elle sçait œconomiser pour pouvoir paroître avec plus d'éclat dans les occasions qui en exigent. Le luxe, au contraire, est insultant

parce qu'il est journellement & frivolement dépensier ; c'est l'appétit & le triomphe des petites ames ; il naît & se nourrit de l'envie ridicule de paroître plus qu'on n'est, en s'égalant par l'exterieur à ceux qui sont d'une condition au-dessus de la nôtre ; créateur & toujours avide de nouvelles superfluités, il nous met hors d'état de soulager les véritables besoins des autres ; on y devient insensible, & sa fastueuse ivresse nous rend mauvais parens, mauvais amis, mauvais citoyens. Il entretient, dit-on, les manufactures & fait entrer des millions dans le Royaume par ces modes & ces superfluités qu'il invente sans cesse & qui se débitent dans toute l'Europe : eh bien ! en supposant que l'argent vaut mieux dans un État que des mœurs, tolerons cette sorte de luxe ; mais

eſt-il concevable que le gouvernement ne s'éveille pas enfin ſur le nombre prodigieux des laquais ? Depuis 1720, il a augmenté inſenſiblement de près des deux tiers dans la capitale & dans les provinces : premierement, parce qu'il n'y a pas aujourd'hui de moyenne bourgeoiſe qui ne veuille avoir une eſpece de laquais ; ſa mere n'avoit qu'une ſervante : ſecondement, parce qu'il n'y avoit dans les plus grandes maiſons que deux laquais pour *Madame*, & un valet de chambre & deux laquais pour *Monſieur*, au-lieu qu'il faut aujourd'hui deux valets de chambre & trois laquais pour *Madame*, & autant de valets de chambre & de laquais pour *Monſieur* : troiſièmement, parce que l'on ſe contentoit d'une ſimple cuiſiniere & d'une femme pour

l'office ; aujourd'hui c'est un cuisinier avec ses aides de cuisine, & un officier avec ses garçons d'office. Joignez à cette augmentation celle des carrosses & par conséquent des cochers, & vous verrez que, par une dépopulation successive des campagnes d'année en année, il n'est pas possible que la troisième génération y fournisse la septième partie des hommes nécessaires à la marine & à l'agriculture.

✿

Un grand Seigneur peut être distingué dans le public ; en n'ayant qu'un laquais derriere son carrosse, mais un Page sur le devant ; ce Page, qui servira à le faire distinguer, procurera en même temps un bien en ce que, par vanité même, ces hommes d'or & qui n'ont d'autres titres que leurs richesses, ne voudront plus

avoir derriere leurs carroſſes trois ou quatre valets, qui ne ſerviroient alors qu'à les faire mieux remarquer & qu'à rendre leur faſte plus ridicule, n'ayant pas de Page. A l'égard des Magiſtrats, je penſe que dans un carroſſe ſimple & dont la couleur leur feroit affectée, ils s'attireroient bien mieux la conſidération publique, que dans ces carroſſes dorés, charrgés de valétaille, & dont l'éclat ne s'accorde ni avec la modeſtie de leurs vêtemens, ni avec la gravité de leur état.

✿

Gilles le Maitre, Premier Préſident du Parlement ſous Henri II, ſtipuloit dans le bail qu'il paſſoit avec les Fermiers de ſa Terre près de Paris, *qu'aux quatre bonnes fêtes de l'année & au temps des vendanges,*

ils lui ameneroient une charrette couverte, & de la paille fraîche dedans, pour y asseoir sa femme & sa fille, & qu'ils lui ameneroient aussi un ânon ou ânesse, pour monture de leur chambriere : il alloit devant, sur sa mule, accompagné de son clerc à pied.

François de Montholon, Garde-des-Sceaux, avoit accompagné François I à la Rochelle, où il y avoit eu une sédition; ce Prince lui fit présent de l'amende de deux-cent-mille livres à laquelle il condamna les Rochelois; Montholon leur remit cette amende, à condition qu'ils feroient bâtir dans leur ville un hôpital pour les malades. Il logeoit, avec toute sa famille, au coin de la rue S.-André-des-arts & de la rue Gît-le-cœur, dans une maison où il n'y avoit qu'une salle & une petite cuisine au rez-de-chaussée; deux

chambres au premier étage, deux au ſecond, & un grenier au troiſième.

On trouva cinquante-mille écus chez un Juif, mort à Paris ſans famille & ſans enfans; Henri III fit préſent de la moitié de *cette aubaine* à Geoffroy Camus de Pontcarré; ce Magiſtrat envoya chercher trois négocians qui s'étoient nouvellement aſſociés & qui venoient d'être ruinés par un incendie, & leur fit don de ces vingt-cinq mille écus. Sa femme regardoit comme luxe, & ne voulut pas porter une paire de bas de ſoie qu'une de ſes tantes, mariée à la Cour, lui avoit envoyée pour étrennes.

✿

Jamais Roi n'avoit mis tant de taxes & n'avoit fait plus de dépenſes inutiles & frivoles, que Henri II;

cependant, dès qu'on apprit la nouvelle de la bataille de S.-Quentin, les bourgeois de Paris s'assemblèrent & donnerent d'eux-mêmes cent-mille écus; chaque Seigneur un peu considerable dans le Royaume, offrit d'y fortifier & d'y défendre une Place à ses dépens; le Maréchal de Brissac écrivit à ce Prince pour le prier d'accepter tous ses revenus, ne se réservant que deux-mille livres par an pour l'entretien de sa famille. Deux ans après, lorsqu'on sçut que ce même Henri II, trompé par les fausses considérations de son conseil, avoit envoyé ordre à ses Plénipotentiaires de signer la paix du Cateau-Cambrésis, la plupart des villes, quoiqu'accablées d'impôts, lui écrivirent qu'elles étoient prêtes à lui fournir de nouvelles forces & de nouvelles contributions, s'il vou-

loit ne pas ratifier un Traité qui faiſoit perdre à la France des conquêtes ſi conſidérables, & qui avoient coûté tant de ſang & d'argent. Tels étoient les François, & dans quel temps ? Lorſque leurs mœurs étoient auſſi corrompues qu'elles l'aient jamais été : mais leur caractere n'étoit pas dépravé. La corruption des mœurs eſt à-peu-près égale dans tous les ſiècles ; c'eſt la dépravation du caractere d'une Nation qui préſage ſa décadence ; j'appelle dépravation dans ſon caractere, lorſqu'elle n'a plus cet orgueil pour ſon nom, cet amour, cette eſtime pour elle-même, ſources continuelles d'émulation, de force & d'harmonie dans l'État.

On ne ſçauroit inſpirer aux jeunes gens trop d'eſtime pour leur Na-

tion, s'il est vrai que plus on chérit & l'on estime sa famille, plus on est éloigné de toute lâcheté.

✿

Notre histoire nous présente sans cesse les plus grands exemples d'humanité, de désintéressement, de courage & d'un empressement général à courir à la gloire ; pourquoi dans les Colléges ne nous pas citer ces exemples ? Les belles actions des Grecs & des Romains ne frappent que notre esprit & n'excitent que notre admiration ; celles de notre Nation imprimeroient dans notre ame un sentiment plus vif, l'émulation.

✿

L'honnête-homme s'intéresse d'autant plus à ses citoyens, qu'il les regarde comme des témoins de la façon dont il a toujours vécu :

le mal-honnête homme & l'homme de néant qui a fait fortune, ſouhaitent une mortalité, une peſte.

❁

Nous avons vu de nos jours ce que nos peres n'auroient jamais imaginé ; nous avons vu des François qui ſembloient, en écrivant, n'avoir d'autre objet que d'inſpirer du mépris pour les femmes. Nous avons vu d'autres François nous déprimer ſans ceſſe, pour exalter un peuple voiſin.

❁

Je crois que le Roi va déclarer la guerre aux Anglois*, diſoit Philippe de Crevecœur, ſi connu ſous le nom de Maréchal de Querdes : *je conſentirois volontiers de paſſer deux ans en enfer*, ajoutoit-il, *pourvu que j'aie le plaiſir de les chaſſer de Calais.*

*Louis XI.

❁

Nos ancêtres chassoient des assemblés & des Tournois, ceux qui étoient accusés d'avoir mal parlé des femmes. Ce n'étoit pas seulement par humanité, ou par galanterie, qu'ils en usoient ainsi, mais encore par politique ; ils étoient persuadés que plus les femmes se voient respectées, plus elles s'attachent à se rendre respectables ; qu'un gouverneur peut cultiver notre esprit ; qu'à l'égard de notre caractere, ce sont elles qui le forment dans cet âge où le plus doux des penchans nous presse de leur offrir les prémices de notre cœur ; que tel qui se distingue par l'élévation de ses sentimens, n'auroit peut-être jamais eu qu'une ame commune, si le desir de leur plaire n'avoit pas éveillé son amour-propre.

La ville de Falaiſe étoit dans le parti de la Ligue ; Henri IV l'avoit aſſiégée ; on alloit donner l'aſſaut ; la Chenaye, un marchand, étoit amoureux & aimé d'une fille de ſon état ; il lui propoſa un moyen qu'il imaginoit pour ſortir de la ville & la mettre en ſûreté : comme je ſuis perſuadée, lui répondit-elle, que vous ne penſez à abandonner vos compatriotes lorſqu'ils vont combattre, que parce que vous tremblez pour moi, la propoſition que vous me faites ne vous ôte ni mon eſtime ni mon amour, &, pour vous le prouver, je ſuis prête à unir ma deſtinée à la vôtre ; venez, je vais vous donner ma foi, mais ce ſera ſur la brèche. Elle marche, en prononçant ces mots ; les repréſentations, les craintes, les larmes de ſon amant ſont vaines ; elle arrive au rempart : *l'un & l'autre*, dit Mé-

zeray, *combattirent avec tant de courage, que Henri IV, admirateur des belles actions, commanda qu'on leur sauvât la vie, s'il étoit possible; mais la Chenaye ayant été tué d'un coup de fusil, sa maitresse refusa quartier & continua de combattre jusqu'à ce que se sentant blessée à mort, elle s'approcha du corps de son amant pour mêler son sang avec le sien & mourir en le tenant embrassé.*

❀

Les *Bardes* (1), chez les Gaulois,

---

(1) *Bardd*, en Breton, signifie un Poëte, & *Bardoneg*, un Poëme. Dans le pays de Galles, on appelle encore aujourd'hui *Bardes* des especes de Poëtes musiciens qui vont de Châteaux en Châteaux chanter les éloges des grands-hommes, en accompagnant leurs chansons avec la harpe. Tacite dit que les Germains avoient des chansons où les belles actions de leurs héros étoient célébrées, & qu'en allant au combat, le chant

De Morib. Germ. c. 3.

étoient les Poëtes & jouiſſoient d'une grande conſidération ; ils marchoient à la tête des armées, chantant des chanſons à la gloire de la Nation & de ceux qui s'y étoient le plus diſtingués par leur valeur & en prodiguant leur ſang pour la patrie. Sous la premiere, la ſeconde & aſſez avant ſous la troiſieme race, on chantoit auſſi de ſemblables chanſons, en ſe rangeant en bataille & en attendant le ſignal, ou le cri de guerre (1), pour fondre ſur l'ennemi.

de ces chanſons, appellé *Barbitum*, enflammoit leur courage.

(1) *Mont-joye S.-Denys* étoit le cri général des François en allant à la charge ; chaque Seigneur Banneret avoit auſſi ſon cri particulier, qui ſervoit à rappeller ſes vaſſaux ſous ſa banniere.

Il n'est pas douteux que les chansons militaires, ou *grivoises*, distraient & délassent l'esprit du soldat au milieu des fatigues ; qu'elles l'amusent dans les marches & qu'elles entretiennent dans le camp une gaieté martiale & nécessaire. Si les Aumôniers de l'armée s'avisoient de les défendre, que diroit le Général ? La Tragédie & la Comédie ne sont pas moins utiles dans les villes ; elles adoucissent les mœurs, purgent les passions, peignent les égaremens où elles peuvent entraîner, tâchent de rendre le vice odieux, & de corriger les travers & les ridicules.



On cultive, on exerce la mémoire des jeunes gens afin de la fortifier ; il me semble qu'il est encore plus intéressant

intéreſſant d'exercer, d'habituer leur ame à la pitié par des ſcènes pathétiques & touchantes : l'homme le plus vertueux eſt celui dont l'ame eſt la plus inquiette à la vue de ſon ſemblable dans la miſere.

Un Religieux contracte ordinairement dans le cloître une dureté d'ame & d'eſprit qui le rend peu compatiſſant ; il ne ſoulage gueres les malheurs que par devoir ; l'homme du monde les ſoulage par ſentiment : j'honore l'un, j'aime l'autre.

Je m'arrête & me divertis à regarder deux animaux qui jouent enſemble ; je conçois de l'antipathie pour l'homme qui les agace l'un contre l'autre, & qui ſe plaît à les voir ſe déchirer.

Luther aimoit la Poësie & la cultivoit avec succès ; s'il n'avoit jamais fait que des vers, quatre ou cinq millions d'hommes ne se seroient pas égorgés.

Les actions de nos Tragédies sont pathétiques & terribles ; celles des Tragédies des Anglois sont atroces. C'est une regle parmi nous de ne point ensanglanter la Scène ; chez eux, plus elle est ensanglantée, plus il y a d'hommes & de femmes qui s'y égorgent, plus la Piece est applaudie ; on y voit des potences, des échaffauds ; on y met sous les yeux du spectateur les objets les plus horribles ; un mari qui discourt avec sa femme, qui la caresse & l'étrangle ; une fille toute sanglante, à qui l'on a coupé la langue & les mains, après l'avoir violée. Il n'est pas douteux que les arts agréables ne réus-

ſiſſent chez un peuple, qu'autant qu'ils en prennent le génie, & qu'un Auteur dramatique ne ſçauroit eſperer de plaire, ſi les objets & les images qu'il préſente, ne ſont pas analogues au caractere, au naturel & au goût de ſa nation; on pourroit donc conclurre de la différence des deux Théâtres, que l'ame d'un Anglois eſt ſombre, féroce, ſanguinaire, & que celle d'un François eſt vive, impatiente, emportée, mais généreuſe même dans ſa haine; idolâtrant l'honneur & ne ceſſant jamais de l'appercevoir, malgré le trouble & toute la violence des paſſions; d'ailleurs prompte à s'attendrir & à dépoſer ſa fierté, ſa fureur, à la vue du ſang de ſon ennemi.

Dans nos Comédies, l'amour eſt un ſentiment tendre, délicat, hon-

nête ; dans celles des Anglois, c'est un desir grossier, brutal, impudent ; on s'y croit souvent transporté dans un lieu de débauche ; ce qui seroit encore une preuve de la férocité de la nation : l'homme féroce n'a que des sens.

✿

Que votre fils & votre fille lisent & relisent tous les jours Corneille ; interrogez-les & les instruisez sur les détails & l'intérêt de chaque Scène : je doute que vous puissiez leur donner une meilleure éducation.

✿

Corneille, s'il fût né dans l'ancienne Rome, eût été le premier de la République ; la carriere des grandes dignités y étoit ouverte à tous les citoyens, & l'on pouvoit y être soi-même l'artisan de sa fortune : dans un Etat Monarchique,

il faut des protecteurs à la Cour, & ſouvent le vrai mérite eſt trop modeſte pour en eſperer, ou trop fier pour en chercher.

❂

Je ſuis étonné que tant d'Auteurs qui ont écrit ſur notre Théâtre, ſur ſon origine & ſes progrès, n'aient pas remarqué que la Comédie, parmi nous, a été, pendant aſſez long-temps, un des organes de la politique, comme elle l'avoit été chez les Athéniens; la Cour engageoit les Poëtes comiques à traiter les matieres concernant l'Etat, & à parler des circonſtances où ſe trouvoit le Royaume, afin de diſpoſer le peuple à la levée des impôts, en le prévenant, l'animant & l'échauffant ſur la juſtice & la néceſſité des guerres qu'on entreprenoit; j'en pourrois citer pluſieurs exemples; je ne

rapporterai que celui-ci. Louis XII faisoit la guerre à Jules II qui l'avoit indignement trompé, & qui de plus eut l'audace de renouveller les extravagantes prétentions de quelques-uns de ses prédécesseurs sur le temporel des Rois : on représenta aux Halles à Paris, le Mardi gras 1511, une Pièce où ce fougueux Pontife étoit joué sous le nom du *Prince des sots*, accompagné de *Merre sotte* qui vouloit se faire passer pour Eglise.

MERE SOTTE.

La tiare en tête, vêtue des habits Pontificaux, & dessous, habillée en Mere sotte.

Recherches sur les Théâtres. A Paris, chez Prault pere, 1735, avec privilége.

Si deussai-je de mort mourir
Ainsi qu'Abiron, & Dathan,
Ou damnée être avec Satan,
Si me viendront-ils secourir;
Je ferai chacun accourir
Après moi, & me requérir

Pardon & merci à ma guise ;
Le temporel (1) veux acquérir,
Et faire mon nom florir :
En bref voilà mon entreprise.
Je me dis Mere Sainte Eglise ;
Je veux bien que chacun le note.
Je maudis, j'anathématise ;
Mais sous l'habit, pour ma devise,
Porte l'habit de Mere sotte.
Bien sçais qu'on dit que je radotte,
Et que suis folle en ma vieillesse (2) ;
Mais * grumeler veux (3) à ma porte   * Gronder.
Mon fils (4) le Prince en telle sorte
Qu'il diminue sa noblesse.

. . . .

(1) Allusion aux prétentions de Jules II sur le temporel des Rois.

(2) Jules II étoit alors âgé de plus de soixante-dix ans.

(3) Jules II menaçoit de jetter un interdit sur le Royaume, & de citer Louis XII, le Clergé de France & le Parlement de Paris, à comparoître devant lui.

(4) Les Rois de France, fils aînés de l'Eglise.

Elle tâche dans une autre Scène d'attirer les Seigneurs François dans son parti : mais, voyant qu'elle n'y peut réussir, elle adresse la parole à ceux du Clergé qu'elle a séduits, & leur dit :

Prélats, debout, allarme, allarme,
Abandonnez Eglise, Autel,
Que chacun de vous soit bien farme *,
Que l'assaut aux Princes on donne,
J'y veux être en propre personne (1).

* Ferme.

. . . .

A l'assaut, Prélats, à l'assaut.

Les Prélats attaquent les Seigneurs François qui les repoussent & les chassent du Théâtre après les avoir bien battus. On examine ensuite de plus près *Mere sotte* ; on reconnoît qu'elle n'est point l'Eglise ; on se moque d'elle, & on lui

(1) Jules II endossa la cuirasse, & se montroit à la tranchée, le casque en tête.

ôte la tiare (1) & les habits Pontificaux qu'elle profanoit.

Perſonne n'ignore les démêlés de Philippe-le-Bel avec Boniface VIII. Philippe-le-Bel, du vivant de ce Pape, & long-temps après ſa mort, fit ſouvent jouer à Paris une farce appellée *la Proceſſion du Renard* *. Un homme, vétu de la peau d'un renard, mettoit par-deſſus, un ſurplis, & chantoit l'Epître, comme ſimple Clerc; enſuite il paroiſſoit avec une mître, & enfin avec la tiare, *courant après poules & pouſſins, les croquant & les mangeant, pour ſignifier les exactions de Boniface VIII.*

* Voyez pag. 217 du ſecond Volume de ces Eſſais.

Le Chancelier de l'Hopital, dans une harangue à l'ouverture des Etats

(1) Alluſion au Concile aſſemblé à Piſe pour juger Jules II, & le dépoſer.

Généraux de 1561, dit que *le bon Roi Louis XII prenoit plaisir à ouïr jouer Farces & Comédies, même celles qui étoient jouées en grande licence, disant que par-là il apprenoit beaucoup de choses qui étoient faites dans son Royaume, & qu'autrement il n'eût pas sçues.*

Je pense qu'il est très-utile qu'un Roi voye souvent la Comédie ; elle est l'image de la vie commune, & par conséquent des vices, des vexations, de la misere & des maux qui se glissent dans les différentes classes de l'Etat. Ses peintures, me dira-t-on, ne sont que générales. Elle ne nomme pas, j'en conviens ; mais du moins un Roi sçait que telle corruption, tels abus de son autorité, telles petites tyrannies existent ; il le sçait, & c'est beaucoup.

Philippe de Comines rapporte que *Charles VIII avoit établi une audience publique où il écoutoit tout le monde & ſurtout les pauvres ; il ne ſe faiſoit pas*, ajoûte-t-il, *grandes expéditions à cette audience : mais au moins étoit-ce tenir les gens en crainte, & principalement ſes Miniſtres & ſes Officiers, dont aucuns avoit ſuſpendus pour pillerie.*

✪

Louis XIV, en revenant de la Meſſe, jettoit toujours les yeux de côté & d'autre, & par ſon air & ſes regards, invitoit à l'approcher. Un jour, un Suiſſe, quoique le paſſage fût aſſez large, crioit de faire place & repouſſoit pluſieurs perſonnes : *Ne voyez-vous pas*, lui dit Louis XIV, d'un ton ſévère, *que voilà une femme qui a un placet à me préſenter?* Il renfermoit les placets qu'on lui

donnoit, dans une caſſette dont lui ſeul avoit la clé.

✿

A Rome, les eſclaves qui avoient des maîtres injuſtes & cruels, alloient ſur la place publique embraſſer la ſtatue de l'Empereur; c'étoit un aſyle dont il n'étoit pas permis de les arracher, & il étoit du devoir de l'Empereur, avant que de ſe mettre à table, d'envoyer voir ſi perſonne ne s'étoit réfugié aux pieds de ſa ſtatue.

✿

Nos Hiſtoriens ſe ſont rarement attachés à nous laiſſer des détails ſur les anciens uſages; ils n'en parlent qu'en paſſant; le procès-verbal qu'on va lire & que j'ai copié d'après un manuſcrit de la Bibliothèque du Roi, contient les formalités que nos Rois,

& les autres Princes de l'Europe, obſervoient avant que de commencer la guerre; elles ont quelque rapport avec la façon dont les Romains la déclaroient : le Sénat envoyoit un Fécial ſur la frontiere de la nation contre qui elle étoit réſolue, & ce Fécial, appellant trois hommes pour être témoins, lançoit un dard ſur le territoire de cette nation.

Jean Gratiolet, commis à la charge de Herault d'Armes de France au titre d'Alençon, en vertu de la commiſſion donnée à S.-Quentin ſous le ſcel ſecret, le 12 du préſent mois de Mai 1635, ſigné Louis, *& plus bas, par le Roi,* Servien, *certifie à tous qu'il appartiendra, être parti de Neufchatel ſur Aine le 12 deſdits mois & an, & m'être acheminé aux Pays-Bas pour trouver le Cardinal Infant d'Eſpagne, & ayant appris qu'il étoit*

à Bruxelles, je me suis rendu le 19 du présent mois, sur les neuf heures du matin, à la porte de ladite ville, appellée la porte de Hau, accompagné de Gratien Elissavide, trompette ordinaire du Roi, & ayant pris ma cotte-d'armes au titre d'Alençon, la toque & le bâton en telle action requis, je me suis arrêté environ à deux-cents pas de la porte, tandis que ledit trompette étoit allé proche d'icelle faire les chamades à la maniere accoutumée; & ledit trompette ayant vu quatre ou cinq hommes qui faisoient la garde à ladite porte, il se seroit adressé à un d'iceux, lui disant qu'il conduisoit un Herault d'Armes du Roi son Maître vers le Cardinal Infant; & cet homme étant allé parler au Sergent-Major de ladite ville, & ledit Sergent étant venu me trouver, je

l'aſſurai que j'étois venu pour parler audit Cardinal Infant : lors ledit Sergent-Major s'en retourna dans la ville avertir ledit Cardinal de mon arrivée, & étant revenu ſur les douze heures, il me dit que ce Prince avoit promis de me donner audience & l'avoit chargé de me mener chez lui en attendant l'heure qu'il me la pourroit donner; ledit Sergent-Major me priant à cette fin de vouloir entrer dans la ville ſans l'habillement de Herault, lequel je lui déclarai ne pouvoir quitter : il avoit avec lui le Roi des Heraults d'Armes des Pays-Bas (Toiſon d'or.) Étant arrivé en leur compagnie au logis dudit Sergent-Major ſur la place du Sablon, icelui Sergent-Major retourna au Palais du Prince pour ſçavoir l'heure où je pourrois être mené devant lui ; il ne revint qu'à deux heures aprés midi,

& m'assura que je serois ouï dudit Prince, mais qu'il étoit empêché au Conseil à cause de son départ qui seroit sur les quatre heures, pour aller coucher à Louvain; quoique ledit Sergent-Major, le Roi des Heraults & plusieurs personnes m'eussent assuré que ledit Cardinal Infant ne devoit partir que le Lundi 21. Voyant ces longueurs, je pressai ledit Sergent-Major de me dire si je devois esperer d'être ouï dudit Cardinal Infant; m'en ayant assuré, il retourna pour la troisième fois au Palais dudit Prince pour en sçavoir précisément l'heure. Cependant il vint deux autres Heraults dans le logis où j'étois, l'un du titre de Hainault & l'autre de Gueldres, qui me tinrent plusieurs discours sur la couleur de ma cotte-d'armes & sur la façon dont je me tiendrois en parlant

au Prince ; je leur répondis qu'ils me fissent seulement dépêcher promptement, & qu'ils demeureroient satisfaits de leur curiosité. Sur les six heures après midi, ledit Sergent-Major revint avec un homme envoyé pour me demander si j'avois Lettres, ou autre papier, à donner à leur Prince ; je dis avoir répondu à cette demande que l'on m'avoit faite dès le matin; ils continuerent de me dire que, si j'avois bonne commission pour parler audit Prince, il falloit la montrer; je répondis que ma commission étoit ce que je devois dire, & que je ne la pouvois montrer qu'en parlant audit Prince ; ensuite on me demanda si j'avois un émail marqué de ma charge & si j'avois observé les formalites en entrant dans les Pays-Bas ; je dis à tout cela que, puisqu'on m'avoit empêché de parler au Cardinal Infant par tant de remises, j'allois montrer

l'effet de mon pouvoir ; alors tirant de ma poche la Déclaration que je devois faire audit Cardinal Infant, & voulant la donner audit Envoyé, il dit n'avoir charge de rien prendre & s'enfuit ; le Sergent-Major s'évada aussi d'un autre côté ; je sortis donc du logis avec les trois Héraults susdits , & étant remonté à cheval , je leur dis de recevoir ladite Déclaration ; ils me dirent qu'ils ne le pouvoient , me priant d'attendre encore quelque temps & que ces Messieurs reviendroient ; mais sept heures étant sonnées sans qu'ils revinssent , je dis aux Héraults , tenant en mes mains ledit papier , que c'étoit la Déclaration que je devois faire de la part du Roi mon Maître au Cardinal Infant , & jettai ladite Déclaration à leurs pieds, devant le logis dudit Sergent Major , sur la place du Sablon ; alors lesdits Héraults commen-

cerent à crier au peuple qui étoit là assemblé, qu'il ne touchât point à ce papier. Le contenu d'icelui étoit : « Le » Hérault d'Armes de France au » titre d'Alençon, soussigné, certi» fie à tous qu'il appartiendra, être » venu aux Pays-Bas de la part du » Roi son Maître, son unique & » souverain Seigneur, pour trouver » le Cardinal Infant d'Espagne & » lui dire que, puisqu'il n'a pas » voulu rendre la liberté à Monsieur » l'Archevêque de Tréves, Elec» teur de l'Empire, qui s'étoit mis » sous la protection de Sa Majesté, » lorsqu'il ne pouvoit la recevoir » de l'Empereur ni d'aucun autre » Prince ; & que, puisque contre la di» gnité de l'Empire & le droit des » gens, il retient prisonnier un Prince » souverain qui n'avoit point de » guerre contre lui, Sa Majesté lui

» déclare qu'elle est résolue de tirer » raison par les armes de cette of- » fense qui intéresse tous les Princes » de la chrétienté ».

Et soudain après avoir jetté ladite Déclaration, j'ai traversé parmi la foule du peuple ladite place du Sablon & suis sorti par la porte de Hau pour me retirer en France. Étant arrivé vers les neuf heures du matin, le 21 des présens mois & an, sur la frontiere des Pays-Bas, au village appellé Rouilli, ayant un poteau à la main, je l'ai planté sur le grand chemin d'Avesnes à la Chapelle du côté d'Estreule Cauchi, autre village des Pays-Bas ; auquel poteau j'ai attaché copie de ladite Déclaration, & ayant rencontré un paysan qui sortoit de l'Eglise, je lui ai dit que j'avois attaché ledit placard, de la part du Roi mon Maître, contre le Cardinal Infant d'Es-

pagne, & qu'il eût à en avertir le Mayeur, ou quelque autre Magiſtrat du lieu; & ledit payſan ayant appellé ledit Mayeur & me l'ayant montré, j'ai fait audit Mayeur la même certification, & l'ai vu, avec autres perſonnes, s'acheminer vers ledit poteau: le ſuſdit Eliſſavide, Trompette ordinaire du Roi, faiſant les chamades accoutumées. Ce que nous certifions véritable leſdits jour & an.

Un Prince ſe dépouilloit & donnoit ſon habit au Hérault qui lui apportoit une nouvelle agréable. *La Reine*, dit Jean Chartier, *étant accouchée d'un fils le 4 Février 1435, le Roi* (Charles VIII) *dépêcha le Hérault, nommé Conſtance, pour en porter la nouvelle au Duc de Bourgogne; de laquelle nouvelle ce Duc témoigna d'être fort joyeux & donna*

à ce Hérault cent riders d'or & une robe brodée dont il étoit alors vêtu.

❁

Il semble que les temps des grands crimes, le soient aussi des grandes vertus; pendant les guerres civiles sous les regnes de Charles IX & de Henri III, on remarque à chaque instant des traits de la plus grande magnanimité.

* Ayeul de Madame de Maintenon.

D'Aubigné *, un des chefs du parti Huguenot, faisoit la guerre en Saintonge; il tomba dans une embuscade & fut fait prisonnier; il obtint de S.-Luc, qui commandoit les troupes Catholiques dans cette province, la permission d'aller passer quelques jours à la Rochelle, sur sa parole. A peine étoit-il parti que S.-Luc reçut ordre de la Cour de le faire transférer à Bordeaux, bien lié & bien gardé: il n'étoit pas

douteux que Catherine de Médicis, & le Duc d'Epernon, vouloient le sacrifier à leur vengeance : il les avoit mortellement offensés par des satyres d'autant plus piquantes, qu'elles étoient vraies. S.-Luc, qui l'avoit fait avertir secrettement de ne pas revenir, fut très-étonné & très-fâché de le voir arriver. Monsieur, lui dit d'Aubigné, je viens me remettre entre vos mains conformément à la parole que je vous en avois donnée, & parce que d'ailleurs, si je ne l'avois pas tenue, je vous aurois compromis avec une Cour soupçonneuse & cruelle ; je sçais que ma mort y est résolue ; mes ennemis satisferont leur haîne ; j'aurai satisfait à ce que je devois à l'honneur & à la reconnoissance. L'action, tant vantée, de Régulus, est-elle plus belle ? Guitaut, Lieu-

tenant de Roi des Isles de Rhé & d'Oléron, fut pris par les Rochelois; ils menacerent de le jetter à la mer, si l'on transferoit d'Aubigné à Bordeaux; ainsi S.-Luc eut un prétexte pour le garder & pour lui sauver la vie.

En 1590, le parti de la Ligue, en Languedoc, demanda des troupes au Roi d'Espagne. Sur la nouvelle de leur débarquement, Barri de S.-Aunez, Gouverneur pour Henri IV à Leucate, en partit pour aller communiquer un projet au Duc de Montmorenci, Commandant dans cette province; il fut pris en chemin par les Ligueurs qui marcherent aussitôt, avec les Espagnols, vers Leucate, persuadés qu'ayant le Gouverneur entre leurs mains, cette place ouvriroit tout de

de ſuite ſes portes, ou du moins ne tiendroit pas long-temps; mais Conſtance de Cézelli, ſa * femme, après avoir aſſemblé la garniſon & les habitans, & leur avoir repréſenté leur devoir & leur honneur, ſe mit ſi fièrement à leur tête, une pique à la main, qu'elle inſpira du courage aux plus foibles; les aſſiégeans furent repouſſés par-tout où ils ſe préſenterent. Déſeſpérés de leur honte & du monde qu'ils avoient perdu, ils envoyerent dire à cette vaillante femme, que, ſi elle continuoit à ſe défendre. Ils alloient faire pendre ſon mari: j'ai des biens conſidérables, répondit-elle, les larmes aux yeux; je les ai offerts & je les offre encore pour ſa rançon; mais je ne racheterai point, par une lâcheté, une vie qu'il me

* Elle étoit d'une ancienne & riche famille de Montpellier.

reprocheroit & dont il auroit honte de jouir; je ne le déshonorerai point par une trahison envers ma patrie & mon Roi. Les assiégeans, après avoir tenté une nouvelle attaque qui ne leur réussit pas mieux que les autres, firent mourir Barri & levèrent le siége. La garnison voulut user de représailles sur le Seigneur de Loupian, qui étoit du parti de la Ligue & qui avoit été fait prisonnier; notre héroïne s'y opposa. Henri IV lui envoya le brevet de Gouvernante de Leucate, avec la survivance pour son fils.

Marguerite-de-Valois faisoit la guerre à Henri III, son frere & au Roi de Navarre, son mari; elle avoit campé sa petite armée devant Ville-neuve d'Agénois; elle ordonna à trente ou quarante soldats de con-

duire Charles de Cieutat au pied des murailles & de le tuer, fi fon fils, qui commandoit dans cette Place, refufoit d'en ouvrir les portes. Cieutat, après qu'on eut fait cette indigne fommation à fon fils, lui cria: *fonge à la fidélité & au devoir d'un François; que, fi j'étois capable de te dire de te rendre, ce ne feroit plus ton pere qui te parleroit, mais un traître, un lâche, un ennemi de ton honneur & de ton Roi.* Ses gardes avoient déja le bras levé & alloient le frapper; le jeune Cieutat leur fit un figne; on ouvrit la porte; il fortit avec trois ou quatre hommes, feignit de parlementer & mettant tout-à-coup l'épée à la main, il fondit avec tant d'impétuofité fur ceux qui tenoient l'épée nue fur fon pere, il fut fi foudainement fecondé

par plusieurs soldats de sa garnison, qu'il le délivra.

❂

On attribue communément les forfaits de Catherine de Médicis à l'ambition de gouverner & à l'embarras où elle se trouvoit entre les Guises & les chefs du parti Calviniste ; pour moi, après avoir lu, examiné & discuté tout ce qu'on a écrit pour & contre elle, je pense que, formée pour brouiller & détruire, il en étoit de son ame comme d'un être infecté dans son germe & qui devient un fléau ; qu'une autorité sans troubles ne l'eût point flattée ; qu'elle ne se plaisoit qu'au milieu des orages, & qu'elle auroit semé la discorde & la division dans la Cour la plus tranquille & la plus soumise. Rien ne dévoile mieux toute l'horreur de son caractère, que

l'éducation de ſes enfans; elle vouloit que des combats de coqs, de chiens & d'autres animaux, fuſſent une de leurs récréations ordinaires; s'il y avoit quelque exécution conſidérable à la grève, elle les y menoit, & pour les rendre auſſi laſcifs que ſanguinaires, elle donnoit de temps en temps de petites fêtes où ſes filles d'honneur, les cheveux épars, couronnées de fleurs, ſervoient à table à demi-nues. Charles IX, avec le naturel le plus impétueux, avoit d'ailleurs de grandes qualités; l'éducation les pervertit entièrement. Papire Maſſon rapporte qu'un des grands plaiſirs de ce Prince étoit de montrer ſon adreſſe à abattre d'un ſeul coup la tête des ânes & des cochons qu'il rencontroit dans ſon chemin, en allant à la chaſſe; & qu'un jour Lanſac, un

de ses favoris, l'ayant trouvé l'épée à la main contre son mulet, lui demanda gravement, *quelle* (1) *querelle est donc survenue entre Sa Majesté très-Chrétienne & mon mulet?*

Le massacre des Huguenots fut aussi horrible dans plusieurs Villes du Royaume, qu'il l'avoit été à Paris : il y en eut plus de deux-mille d'égorgés à Lyon ; le bourreau de cette ville, à qui le Gouverneur ordonna d'aller en expédier quelques-uns qui étoient dans les prisons, lui répondit, *qu'il ne travailloit que judiciairement*. Voilà l'homme le plus

(1) *Carolo irruenti in mulum Lansaci, inter aulicos gratiosi : quod tibi dissidium, inquit, cum mulo meo intercessit, Rex Christianissime?*

vil par ſon état, qui a plus d'honneur qu'une Reine & ſon Conſeil.



Catherine de Medicis, les Guiſes, le Chancelier de Birague & les Gondis, étoient des étrangers qui gouvernoient le Royaume; ils formèrent & dirigèrent le complot du maſſacre de la Saint-Barthelemi; il me ſemble qu'on doit en reprocher un peu moins l'horreur à notre Nation, que celle des proſcriptions aux Romains: Sylla & Auguſte étoient Romains.

Nos guerres de religion firent rentrer beaucoup d'or & d'argent dans le commerce; les Catholiques, comme les Calviniſtes, convertiſſoient en eſpèces l'argenterie des Egliſes. Le conſeil de la Ligue, pour ſoutenir le ſiége de Paris contre Henri IV, ordonna, de l'avis

& du consentement de l'Evêque & du Légat, que tous les Religieux porteroient à la Monnoye l'argenterie de leurs Eglises, à l'exception des vases sacrés absolument nécessaires pour le service divin.

Extrait des Registres de la Monnoye.

Le 29 Mai 1590, reçu de M. le Trésorier Rolan & des Religieux de l'Abbaye de (1) Saint-Denys, un Crucifix d'or pesant 19 marcs, 4 onces, 5 gros, lequel a été fondu....

De plus, le 16 Juin 1590, reçu des mêmes Religieux, une Couronne d'or pesant 10 marcs, 10 onces moins deux gros, laquelle a été fondue...

(1) Ils en avoient transporté le trésor à Paris, & l'avoient mis en dépôt à Sainte-Croix de la Bretonnerie.

Les méchantes femmes ſont preſque toujours foibles & ſuperſtitieuſes ; Catherine de Medicis croyoit non-ſeulement à l'aſtrologie judiciaire, mais encore à la magie ; elle portoit ſur l'eſtomach une peau de vélin, d'autres diſent d'un enfant égorgé, ſemée de figures, de lettres & de caractères de différentes couleurs ; elle étoit perſuadée que cette peau avoit la vertu de la garantir de toute entrepriſe contre ſa perſonne. Elle fit faire la colonne de l'Hôtel de Soiſſons, dans le fuſt de laquelle il y a un eſcalier à vis pour monter à la ſphère armillaire qui eſt au haut & où elle alloit conſulter les aſtres avec ſes aſtrologues. Cette colonne a dix-huit cannelures & on y voit en quelques endroits des couronnes, des trophées, des Ç & des H entrelacés, des miroirs

cassés & des lacs d'amour déchirés, figures allégoriques pour signifier le veuvage de cette Princesse, & qu'elle ne vouloit plus s'occuper que de sa douleur & de la perte qu'elle avoit faite. Si l'on en croit quelques historiens, elle ne se laissoit point manquer de consolateurs; ils citent, entr'autres, François de Vendôme, Vidame de Chartres, & Troïlus de Mesgoüez, gentilhomme Breton. Je crois qu'une pareille femme pouvoit avoir des irruptions de tempérament; mais qu'elle n'étoit ni capable, ni certainement digne de sentir l'amour.



La Marquise d'Estrées, mere de la belle Gabrielle, fut tuée dans une sédition à Issoire en Auvergne: apparemment que son corps resta dans la rue, très-indécemment exposé,

puiſqu'on s'apperçut d'une mode qui s'étoit introduite depuis quelque temps parmi les femmes du grand monde ; ce n'étoient pas ſeulement leurs cheveux qu'elles treſſoient avec de la nompareille de différentes couleurs.

Par un Edit donné à Rouſſillon-Château en Dauphiné, en 1564, Charles IX fixa le commencement de l'année 1565, au premier de Janvier, au-lieu qu'auparavant l'année ne commençoit qu'à Pâques : il me ſemble qu'elle devoit commencer au 21 de Décembre, ou plutôt au 21 de Mars.

L'imagination de Henri III ſe récréoit dans des idées lugubres : au deuil de la Princeſſe de Condé qu'il avoit paſſionnément aimée, il

fit peindre de petites têtes de mort sur les éguillettes de ses habits & sur les rubans de ses souliers : à la mort de Catherine de Medicis, il ordonna de détendre tous les appartemens du Château de Blois où il étoit alors, & les fit peindre en noir semé de larmes. Il avoit conçu un projet bien singulier ; c'étoit de percer dans le bois de Boulogne six allées qui auroient abouti au même centre, il auroit fait élever dans ce centre un magnifique mausolée pour y déposer son cœur & ceux des Rois ses successeurs ; chaque Chevalier de l'Ordre du S.-Esprit se seroit fait bâtir un tombeau de marbre avec sa statue, & ces tombeaux, le long des allées, auroient été séparés les uns des autres par un petit espace planté d'ifs taillés de différentes manieres : *dans cent ans*,

diſoit-il, *ce ſera une promenade bien amuſante ; il y aura au moins quatre-cents tombeaux dans ce bois.*

Louis d'Anjou-Tarente, de la Maiſon (1) de France, Roi de Jéruſalem & de Sicile, par ſon mariage avec Jeanne I, Reine de Naples, ſa couſine, inſtitua dans cette ville, en 1352, un Ordre du Saint-Eſprit. Tous nos Hiſtoriens, entr'autres, le Gendre, Daniel, le Laboureur dans ſes notes ſur les Mémoires de Caſtelnau, & le nouvel éditeur du Journal de l'Etoile, diſent qu'attendu les troubles dont ſon règne fut agité dès l'année 1354, cet Ordre du Saint-Eſprit ne put ſe ſoutenir, & que peut-être même ignoreroit-on qu'il eût exiſté, ſi le

(1) Il deſcendoit de Charles, Comte d'Anjou, frere de Saint-Louis.

hazard n'avoit pas fait tomber le titre original de son institution entre les mains d'un noble Vénitien qui en fit présent à Henri III, lorsqu'il passa par Venise à son retour de Pologne; que ce Prince, voulant s'en approprier l'idée, le tint fort caché, & qu'après en avoir fait extraire par Chiverni, qui fut depuis Chancelier de France, ce qu'il vouloit en tirer pour son nouvel Ordre, il lui ordonna de le brûler; que Chiverni conserva cette pièce rare & curieuse, en partie à cause des belles mignatures en vélin dont elle étoit ornée; qu'après sa mort, elle passa dans la bibliothèque de l'Evêque de Chartres, son fils, & de cette bibliothèque dans celle du Président de Maisons. Si les Historiens que je viens de citer, & qui n'ont fait que se copier les uns les autres,

avoient confronté les ſtatuts de l'Ordre du Saint-Eſprit de Naples, inſtitué en 1352, avec ceux de l'Ordre de l'Étoile, inſtitué à Paris un an auparavant, en 1351, par le Roi Jean, ils auroient vu qu'ils ſont les mêmes, & qu'étant les mêmes, & ceux de l'Ordre de l'Étoile étant très-connus en France, Henri III par conſéquent n'avoit pas pu penſer à s'en approprier l'idée. D'ailleurs, parmi les ſtatuts de notre Ordre du S.-Eſprit, il n'y en a au plus que quatre ou cinq qui reſſemblent à ceux de l'Ordre du Saint-Eſprit de Naples, & ces quatre ou cinq ſe trouvent auſſi parmi ceux de l'Ordre de Saint-Michel, inſtitué par Louis XI; ainſi ce ne ſeroit pas de l'Ordre du Saint-Eſprit de Naples que Henri III les auroit pris, mais de l'Ordre de Saint-Michel. Enfin quiconque

lira les statuts de nos Ordres de Saint-Michel & du Saint-Esprit, verra que le fond en est entièrement le même, & n'y trouvera que les changemens qu'exigeoit la différence des temps & des usages : le gouvernement féodal subsistoit encore du temps de Louis XI, au-lieu qu'il ne subsistoit plus du temps de Henri III.



L'Ordre de Saint-Michel, institué par Louis XI en 1469, se soutint avec éclat sous les regnes de Charles VIII, de Louis XII, de François I, & de Henri II ; mais le grand nombre de gens sans mérite ou sans naissance qu'on en décora sous les regnes de François II & de Charles IX, le fit tomber dans l'avilissement ; Henri III,

ſans l'abolir, & même (1) ſur cet Ordre, réſolut d'en établir un qui feroit une marque de la plus haute diſtinction ; il l'inſtitua ſous le nom & à l'honneur du Saint-Eſprit, parce que le jour de la Pentecôte 1573, il avoit été élu Roi de Pologne, & qu'à pareil jour, en 1574, il avoit ſuccédé à la Couronne de France. Il ſe flattoit qu'au milieu des troubles que la Ligue fomentoit contre lui, il retiendroit dans le devoir & s'attacheroit la Nobleſſe (2) de ſon Royaume, non-ſeulement par l'eſpoir d'entrer dans ce nouvel Ordre & le ſerment particulier que

(1) Il faut être reçu Chevalier de Saint-Michel, avant que d'être reçu Chevalier du Saint-Eſprit.

(2) C'étoit dans les mêmes circonſtances & dans les mêmes vues, que le Roi Jean & Louis XI avoient inſtitué les leurs.

chaque Chevalier lui feroit en y entrant, mais encore par des motifs d'intérêt; il fit demander au Pape son approbation pour mettre en Commanderies militaires jusqu'à la concurrence de cent-mille écus de biens ecclésiastiques, & pour pouvoir conférer ces Commanderies à ses nouveaux Chevaliers qui en auroient joui, quoique mariés. Le Pape n'y voulut pas consentir, & le Clergé ne manqua pas de s'y opposer, excité d'ailleurs par les chefs de la Ligue. Cependant les Chevaliers de l'Ordre du Saint-Esprit continuerent, & ont toujours continué de prendre le titre de *Commandeurs*, conformément à leur institution, & ils jouissent chacun, en attendant les *Commanderies*, d'une gratification annuelle de mille écus sur le revenu du Marc-d'or.

Le Rôi, quand il nomme quelqu'un pour être simplement Chevalier de S.-Michel, commet un Chevalier Commandeur de ses (1) Ordres pour le recevoir, c'est-à-dire pour lui faire prêter le serment, & lui donner l'accollade & le collier; mais Sa Majesté reçoit elle-même, dans sa Chapelle, ou dans quelque Eglise, après la Messe, ceux qu'elle a choisis pour être Chevaliers du S.-Esprit; elle commence la veille, ou le matin même avant la Messe, par les recevoir, dans son cabinet, Chevaliers de Saint-Michel.



Après que le nouveau Chevalier

(1) Les Chevaliers de l'Ordre du S.-Esprit sont qualifiés Chevaliers des Ordres du Roi, parce qu'ils sont Chevaliers de l'Ordre de S.-Michel & de celui du S.-Esprit.

a prêté le serment, celui qui le reçoit tire son épée & lui donne un coup du plat *sur le chignon du cou*; ensuite il l'embrasse en signe de fraternité. Anciennement on donnoit quelquefois ce coup du plat de la main: dans le roman de Guillaume au court nez, en décrivant les cérémonies de sa réception, lorsqu'il fut reçu Chevalier par Charlemagne, il est dit :

Karles li baise la bouche & le menton;
*De sa main dextre, le * fiert el chaagnon.*

* Charlemagne le frappe au chignon.

Que signifie ce coup ? Les uns disent *que c'est pour que le nouveau Chevalier se souvienne du serment qu'il vient de faire, & de toutes les peines auxquelles il doit se préparer & qu'il doit supporter avec patience, s'il veut remplir dignement son nouvel état.* D'autres prétendent *que c'est pour*

l'avertir que cet affront eſt le dernier qu'il doit ſouffrir; l'avertiſſement ne ſeroit pas poli. Je riſquerai ici quelques idées qui me ſont venues ſur l'origine de cette ancienne coutume.

On n'étoit cenſé commencer à être ſoldat, que lorſqu'on avoit été fait Chevalier; on voit dans un regiſtre de la Chambre des Comptes, intitulé *Jornale Theſauri*, que ſoldat & Chevalier ſignifioient la même choſe; il y eſt dit: *Philippus, filius Ludovici, factus eſt miles in Pentecoſte, anno 1267. Philippus Pulcher factus eſt miles, anno 1284.* Ne donnoit-on point un coup à celui qu'on faiſoit Chevalier, c'eſt-à-dire ſoldat, pour l'avertir de la ſoumiſſion que tout ſoldat doit à celui qui commande?

Dès qu'on avoit été reçu Chevalier, quelque jeune que l'on fût,

on étoit émancipé; *on pouvoit user des armes, & de ses droits; on devenoit un* (1) *vrai homme, un membre de l'État; au-lieu que jusqu'alors on ne l'avoit été que de sa famille.* La coutume de donner un coup à celui qu'on faisoit Chevalier, & que par conséquent on émancipoit, ne venoit-elle point de ce qui se pratiquoit chez les Romains, lorsqu'on affranchissoit quelqu'un; le Préteur le frappoit d'une baguette sur le cou, en lui disant, *je déclare que tu es libre comme tout Romain.*

On ne pouvoit, chez les Romains, user des armes; on n'étoit soldat, qu'après avoir prêté le serment militaire; chaque soldat, en le prê-

(1) *Militaribus eum in virum perfectum dedicavit sacramentis.* Lambertus Ardensis.

tant, appuyoit ſon épée nue ſur ſon cou, pour marquer ſon entier dévouement à l'Empereur : *gladiis* (1) *cervicibus ſuis admotis, ſolemniter juravére.* Amm. Marcellin. L. 21.

Les Seigneurs François du Royaume d'Auſtraſie avoient jetté les yeux ſur Chrodin pour être Maire du Palais ; mais, malgré toutes leurs inſtances, il refuſa toujours d'accepter cette dignité : *du moins*, lui dirent-ils, *nommez-nous celui que vous choiſiriez.* Il prit la main d'un Seigneur nommé Gogon, & la mit ſur ſon cou, *pour marquer*, dit Frédégaire, *que lui & les François alloient lui être ſoumis.* *Chap. 58 & 59.*

L'accollade, ſelon les uns, eſt

(1) On voit dans Calepin & dans tous les gloſſaires, que *cervix* ſignifie le chignon du cou.

l'embrassade ; &, selon les autres, c'est le coup qu'on donne sur le cou du nouveau Chevalier, *adcollata.* Quoi qu'il en soit, c'est sur le cou qu'on doit le frapper, & non pas sur l'épaule, comme on fait aujourd'hui.

❀

De Morib. Germ. c. 13. & 14.

Tacite dit que *chaque Prince, chez les Germains, a autour de lui plusieurs guerriers qui lui sont particulierement & indissolublement attachés. Le plus saint de leurs engagemens,* ajoûte-t-il, *est de le couvrir, de le défendre en toute occasion, de n'avoir point d'autre gloire que la sienne, & de rapporter à lui tout le mérite, tout l'honneur de leurs exploits. S'il est tué dans le combat, ils seroient regardés avec mépris,* (1) *s'ils lui survivoient.*

(1) Chez les Cimbres & les Cimmé-

vivoient. Il me ſemble que voilà l'origine des Ordres de Chevalerie, & du ſerment particulier par lequel chaque Chevalier renonce en quelque ſorte à lui-même, pour ſe dévouer entierement à la perſonne du Prince.

❂

L'habillement du novice, c'eſt-à-dire de celui qui a été nommé pour être reçu Chevalier de l'Ordre du S.-Eſprit, conſiſte dans un pourpoint & trouſſes d'étoffe (1) d'argent, ca-

riens, il y avoit auſſi des guerriers qui faiſoient ſerment au Roi de ne lui point ſurvivre, ſoit qu'il mourût de maladie, ou qu'il fût tué dans une bataille. De ſon côté, le Roi étoit obligé de ſe couper un petit morceau de l'oreille, lorſque quelqu'un de ces guerriers venoit à être tué.

(1) C'eſt pour râppeller les anciens uſages : un Prince même & ſa femme ne pou-

leçon, bas de soie, & souliers blancs; le fourreau de l'épée est de la même couleur: la garde & la poignée sont d'argent; il a au cou un rabat de point d'Angleterre, & sur les épaules un capot de velours ras noir; sa toque, au lieu de chapeau, est noire, garnie d'un bouquet de plumes blanches & d'une masse de héron; il se prosterne aux genoux du Roi qui est assis sur son trône auprès de l'Autel, & après qu'il a fait & signé le serment, on lui ôte le capot, & sa Majesté lui donne le grand manteau & le grand Collier de l'Ordre. Ce grand manteau, retroussé du côté gauche, & ouvert du côté droit, est de velours noir, doublé de satin orangé;

voient pas avoir de l'or, & n'avoient que de l'argent sur leurs habits, jusqu'à ce qu'il eût été Chevalier.

il eſt ſemé de flammes, ou *langues* de feu, brodées en or; il regne tout autour une broderie auſſi en or; large de dix pouces; le mantelet par-deſſus ce manteau, & brodé de la même façon, deſcend aſſez bas ſur la poitrine & ſur les épaules; il eſt de moire vert-naiſſant & argent. La broderie du manteau & du mantelet & les chaînons du grand Collier formoient des *Lambda*, des *Phi*, des *Delta*, lettres grecques, des H & des M. Les Ligueurs qui tâchoient ſans ceſſe de décrier toutes les actions de Henri III, répandirent parmi le peuple que des idées de galanterie, plutôt que de dévotion, avoient fait imaginer à ce Prince ſon nouvel Ordre; que l'orangé, le vert-naiſſant, le blanc & le bleu étoient les couleurs de ſa maitreſſe; que les H * & les M enlacées déſignoient

* Henri & Marguerite ſa ſœur.

son nom & celui de cette maitresse ; que les *Phi* & les *Delta* signifioient les assurances de sa fidélité, & les fleurs-de-lys au milieu des flâmes, l'ardeur de son amour. Henri IV, disent tous nos Historiens, pour faire cesser ces malignes (1)

(1) Ce que rapportent la plupart des Historiens sur l'Ordre de la Toison d'or, est encore plus ridicule & plus indécent. *On prétend*, disent Favin & la Colombiere, *que Philippe-le-bon, Duc de Bourgogne, étant entré un matin dans la chambre d'une Dame qu'il aimoit, trouva sur sa toilette une petite touffe de poil blond & frisé; que cette Dame, par la pudeur & rougeur de son visage, témoigna être très-fâchée de cette aventure, & d'autant plus que quelques courtisans, qui étoient présens, se mirent beaucoup à rire; que le Duc l'appaisa par ses caresses & lui promit d'instituer un Ordre qui auroit pour marque une Toison d'or, & dans lequel ceux qui s'étoient moqués de ce beau poil blond & doré, n'auroient pas l'honneur d'être admis,*

interprétations, fit ôter, en 1597, ces chiffres & ces monogrammes; en ſorte que les chaînons du grand collier & la broderie du grand manteau & du mantelet, ne forment plus aujourd'hui que des trophées & des couronnes en or, avec des H en argent. Je ne ſais pas ſi Henri IV fit ces changemens pour faire ceſſer ces malignes interprétations: mais il eſt très-certain qu'il n'y en eut jamais de plus fauſſes; Margueritte-de-Valois, depuis la mort de Charles IX, s'étoit entièrement liée avec le Duc d'Alençon, & étoit entrée dans toutes ſes révoltes; Henri III devoit la haïr & la haïſſoit mortellement; il l'avoit enfin éloignée de Paris, & elle étoit au fond de la Gaſcogne, lorſqu'il inſtitua ſon Ordre du Saint-Eſprit.

On peut croire que les M désignoient Catherine de Médicis; les H & les Lambda, Henri & Louise de Vaudemont sa femme; les fleurs-de-lys dans les flammes, leur tendre & fidelle union. A l'égard des couleurs, le blanc & le bleu ont toujours été celles de nos Rois, & le vert-naissant étoit, dans l'ancienne Chevalerie, la couleur des nouveaux Chevaliers: les vingt & deux qui furent les principaux tenans dans le Tournoi que Charles VI donna à Saint-Denys en 1380, étoient vêtus de vert *pour observer religieusement*, dit l'Historien contemporain, *les formalités de l'antique Chevalerie.* Je pourrois encore dire que Marie de Cleves, Princesse de Condé, fut la seule personne que Henri III aima passionnément; que, depuis la mort de la Princesse, on remarqua qu'il mêloit

toujours du noir aux autres couleurs qu'il portoit; que voilà peut-être la cause de la couleur noire qu'il choisit pour le grand manteau de l'Ordre du Saint-Esprit, & que ce qui peut encore aider à appuyer cette conjecture, c'est qu'il est très-certain que le jaune orangé étoit la couleur favorite de Marie de Clèves.

❂

En 1584, on vit le Roi *, le Chancelier, les courtisans & les Ministres, marchant deux à deux dans les rues de Paris, couverts d'un grand sac de toile depuis le haut de la tête jusqu'aux pieds, ceints d'une grosse corde & tenant chacun une discipline à la main pour se flageller les épaules. En 1590, on vit toutes sortes de Moines avec l'habit de leurs différens Ordres, le casque

* Henri III.

en tête, l'épée au côté, le fusil sur l'épaule, marchant quatre à quatre, commandés par un Evêque la hallebarde à la main.

❁

Henri III prouve bien que l'assoupissement le plus long dans une vie molle & efféminée, n'étouffe point la valeur dans l'ame d'un François. *T.2.p.590.* On lit dans les mémoires de Nevers, que ce Prince, quelques mois avant sa mort, à cette furieuse attaque du fauxbourg de Tours par le Duc de Mayenne, *s'avança jusqu'aux gabions qui formoient une partie de la barricade, & qu'ayant poussé du pied & renversé un de ces gabions, il se mit devant, donnant ses ordres avec le plus grand sang-froid, au milieu d'une grêle de coups de fusils; que le Roi de Navarre*, revenant avec lui, se mit sur ses louanges & lui dit:*

*Depuis Henri IV.

je ne m'étonne plus, après ce que je viens de voir, si nos gens perdirent les batailles de Jarnac & de Moncontour (1); *que Henri III lui répondit : mon frere, il faut faire par-tout ce qu'on est obligé de faire; les Rois ne sont pas plus exposés que les autres, & les balles ne viennent pas plutôt les chercher qu'un simple soldat.*



Etienne Pasquier fait une remarque à l'occasion de Henri III; il dit que tous les Princes de la Maison de France qui ont porté le titre de Comtes ou Ducs d'Anjou, sont devenus Rois, & dans des Royaumes où il n'y avoit guères d'apparence qu'il regneroient. En effet Charles, *T. 2. L. 5. p. 187.*

(1) Henri III, n'étant encore que Duc d'Anjou, avoit gagné ces deux batailles contre les Huguenots.

frere de Saint-Louis, chef de la premiere branche d'Anjou, & Louis, frere de Charles V, chef de la seconde, furent l'un & l'autre appellés, par des évènemens singuliers, à la Couronne de Naples & de Sicile. Charles-Robert d'Anjou, vulgairement dit Charobert, devint Roi de Hongrie & joignit à ce Royaume la Dalmatie, la Croatie, la Servie & la Bosnie. Henri III, qui le premier, après l'extinction de ces deux branches d'Anjou, avoit porté le titre de Duc d'Anjou, fut Roi de Pologne. Pasquier, s'il avoit vécu de nos jours, auroit vu une nouvelle branche d'Anjou sur le trône d'Espagne & des deux Siciles.

✪

Pendant le siége de Paris, en 1590, après avoir mangé la paille des lits, les vieux cuirs & les ani-

maux les plus immondes, on alla prendre les oſſemens des morts dans les cimetieres : on les fit moudre & on tenta de s'en nourrir. Plus de dix mille perſonnes étoient déja mortes de faim, ou de ces exécrables alimens, lorſqu'on ordonna qu'il ſeroit fait une recherche dans les maiſons des Religieux ; on trouva chez les Carmes, les Jacobins, les Jéſuites, les Auguſtins, les Feuillans, les Cordeliers, les Capucins, en un mot chez tous, du bled, du biſcuit, des viandes ſalées, & autres proviſions, pour plus de huit mois. Je conçois qu'on peut exhorter les autres à ſouffrir des extrémités qu'on partage & qu'on ſouffre ſoi-même ; mais que des hommes, après s'être procuré une ſecrette abondance par leurs quêtes & leur intrigue, prêchent la patience à un peuple, la

lui commandent de la part de Dieu, & l'abusent journellement par de fausses nouvelles & de vaines espérances de secours; que ces hommes, rencontrant à chaque pas des enfans expirant sur le sein de leurs meres languissantes de faim, soient insensibles à ce spectacle & continuent d'être les ministres de la mort lente & cruelle qui chaque jour entasse & dévore les malheureuses victimes de leurs prédications; c'est le comble de la barbarie la plus atroce.

✪

Le Duc de Nemours, que la Ligue avoit nommé Gouverneur de Paris, allant visiter quelques postes du côté de la Porte Saint-Michel *, rencontra un homme qui lui dit d'un air effrayé, *Monsieur, n'entrez pas dans cette rue; j'en viens; elle est pleine de serpens &*

* Au haut de la rue de la Harpe.

j'y ai vu une femme à demi-morte dont le cou & les bras étoient entortillés de couleuvres. Le Duc de Nemours fit avancer quelques-uns de ſes gens ; ils revinrent bien vîte & confirmerent le récit de cet homme. Les hiſtoriens diſent que les chaleurs exceſſives de la canicule, & la puanteur de tant de corps infectés par de mauvaiſes nourritures, engendroient cette quantité prodigieuſe de ſerpens qu'on trouvoit dans différens quartiers de la ville vers la fin du ſiége : je doute que cette cauſe paroiſſe phyſique aux Naturaliſtes.

❁

Le jour de la Touſſaint 1604, le Curé de Saint-Paul s'étant tranſporté dans quelques Egliſes de Religieux de ſa Paroiſſe, & y ayant trouvé les napes miſes pour la communion, les ôta, & avec une âpre-

& sévère réprimande, exhorta les assistans à ne communier que dans leur Eglise paroissiale; il déclama fortement contre les Confréries & menaça d'excommunier ceux qui s'y enrôleroient. Plusieurs (1) Curés firent la même chose & les mêmes menaces dans leurs Paroisses. *Les Moines*, dit Mézeray, *ont un avantage sur les Ordinaires; c'est l'union constante de toute la Communauté à travailler d'un même esprit & à ne quitter jamais la fin qu'elle s'est proposée. Les Eglises des Couvens*, ajoûte-t-il, *sont pleines, tandis que celles des Paroisses sont presque désertes, les ouailles quittant leurs pasteurs naturels*

Hist. Eccl. de Fleuri. T. 18. p. 9. (1) Le Concile d'Arles, en 1260, défendit expressément aux Religieux de recevoir le peuple à l'Office Divin dans leurs Eglises, les Dimanches & les Fêtes.

& la solide viande de leur nourrice, pour courir à ces friandises spirituelles. Feu M. le Duc de Bourgogne avoit la plus grande estime pour les Curés de Paris; il étoit persuadé qu'il falloit leur faire l'accueil le plus favorable à la Cour & leur accorder, autant qu'il étoit possible, les petites graces qu'ils demandoient pour des familles, afin d'augmenter encore la considération & la confiance qu'ils s'attiroient par la décence de leurs mœurs, leur charité & leur bienfaisance.

Je ne connois point d'hommes qui fassent plus d'honneur à l'Humanité que les Curés de Paris, disoit le Docteur Burnet, à son retour à Londres.



Théodose & Justinien. Cod. L. 10. Tit. 31.

Nombre de gens, par un esprit de

paresse & de fainéantise, abandonnent les charges publiques, & s'associent, sous prétexte de religion, aux Communautés monastiques; nous voulons, après avoir mûrement délibéré sur cet abus, qu'on tire ces gens-là de leurs retraites, & qu'on les ramene aux fonctions & aux charges envers la patrie.

Personne ne pourra embrasser l'État Ecclésiastique, sans la permission du Roi ou du Juge. Concile d'Orléans en 511, sous Clovis. c. 6. Capitulaires de Charlemagne, année 805, article 15.

Les filles ne seront point voilées avant l'âge de vingt-cinq ans. Concile d'Afrique, c. 16. Concile de Tours, c. 28. Capitulaire de Charlemagne.

Le Concile de Latran, en 1215, défendit d'inventer & d'établir de nouveaux Ordres Religieux. S'il y en avoit vingt, avant cette défense,

on en a inventé & il s'en eft établi depuis au moins cent-cinquante de plus.

Au Concile de Trente, les Généraux d'Ordres repréfentèrent que, fi l'on ne permettoit pas de pouvoir faire les derniers vœux monaftiques à feize ans, & fi on les retardoit jufqu'à vingt-cinq, il y auroit très-peu de Religieux & de Religieufes. Je crois que tout homme conviendra qu'il y avoit bien de l'inhumanité dans de pareilles repréfentations; car enfin n'étoit-ce pas dire, pourvu que nous ayons beaucoup de Religieux & de Religieufes, que nous importe que fucceffivement, d'âge en âge, quinze ou feize cent-mille perfonnes, dans les pays Catholiques, s'expofent à paffer leur vie dans le repentir, l'amertume, le défefpoir

& l'horreur d'un état qu'elles auront trop légérement & trop précipitamment embrassé ?

États généraux continués à Orléans, sous Charles IX, en 1560. Cahiers de remontrances ; article 37.

Demandes des États. *Soit défendu de recevoir aucuns Religieux à faire profession avant qu'ils aient atteint l'âge de trente ans, & les filles de vingt-cinq au moins.*

Réponse du Roi. *Ordonné pour les mâles à ving-cinq ans & pour les filles à dix-huit.*

Cette Ordonnance fut abrogée aux Etats de Blois en 1588, & il y fut statué qu'on pourroit se lier par les derniers vœux monastiques à l'âge de seize ans accomplis. Personne n'ignore que les chefs de la Ligue, ces tyrans de la patrie &

de leur Roi, dominoient aux États de Blois, & qu'ils avoient & devoient avoir de grands égards pour les Moines qui preſque tous étoient Ligueurs.

Les Prêtres ſont d'inſtitution divine; les Moines n'en ſont pas; augmentez le nombre des Prêtres; défendez à tous Religieux & Religieuſes de recevoir à l'avenir des Novices; attribuez une partie de leurs biens aux paroiſſes des villes & des campagnes; conſervez les menſes Abbatiales pour les donner aux cadets de la Nobleſſe qui ſe feront voués à l'Egliſe; conſervez auſſi les riches Abbayes de Religieuſes, mais qu'elles ſoient déſormais à l'inſtar des Chapitres de Chanoineſſes, c'eſt-à-dire pour y recevoir des filles de condition qui n'y feront que le vœu d'Obéiſſance, & qui pourront

y demeurer toute leur vie, ou en sortir, si elles trouvent à se marier convenablement; les filles de bons bourgeois formeront des Communautés d'Hospitalieres, avec la liberté, comme les Chanoinesses, d'en sortir pour retourner chez leurs parens, ou pour se marier; elles auront soin des pauvres malades, ou de l'éducation des enfans.

✿

Le petit peuple de Rome se plaignoit à Pie IV d'un impôt qu'il avoit mis sur le bled, & qui pouvoit aller par an à trois sols au plus par tête: *Vous avez bien plus sujet de vous plaindre*, répondit-il, *de Paul IV, mon prédécesseur, qui vous a fait perdre une journée de cinq sols, en instituant une nouvelle fête, la Chaire de Saint-Pierre.*

Il n'y a perſonne qui ne convienne que, s'il n'y avoit dans l'année que les quatre grandes Fêtes, & les Dimanches, il arriveroit bien moins de déſordres parmi le peuple, & que la dévotion y ſeroit plus fervente.



Il y a dix-huit millions d'habitans en France; ſuppoſons qu'il n'y ait que ſix millions de laboureurs, journaliers, ouvriers, artiſans, &c. ne mettons la journée de chacun qu'à dix ſols; cela fait trois millions de livres; ſupprimez dix Fêtes, cela ſera trente millions.



Il n'y a pas cent ans qu'il étoit encore d'uſage de retenir ſon ami à coucher avec ſoi, ou d'aller coucher avec lui; & ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt que la pureté du lit nup-

tial ne s'effarouchoit point de l'approche d'un étranger; la femme y restoit, apparemment du côté de son mari.

❁

Louis XIII aimoit la guerre, la sçavoit, se plaisoit aux travaux & aux dangers d'un siége : il étoit intrépide dans une tranchée; mais avec beaucoup de courage dans le cœur, il n'en avoit point dans l'esprit; les détails du gouvernement effrayoient son imagination & sa conscience; personne n'étoit moins ferme & plus irrésolu dans le cabinet & dans le conseil.

La vue d'une belle femme le ravissoit; il aimoit à se trouver avec elle, à la regarder & à l'entendre; *mais ses amours*, dit un écrivain de ce temps-là, *étoient purement spirituels, d'âme à âme, & les jouissan-*

ces en étoient vierges. Il alloit ſouvent coucher avec le Connétable de Luynes, & quoi qu'amoureux de la Connétable, il s'endormoit tranquillement ſur le même chevet, ſans idées & ſans deſirs.

✪

Charles d'Albert, Duc de Luynes, poſſéda juſqu'à ſa mort la premiere dignité militaire & la premiere dignité de la Magiſtrature; il fut Connétable & Garde-des-Sceaux.

✪

On bandoit les yeux de ceux qu'on décapitoit pour crime de trahiſon envers le Roi & l'État; c'étoit une ignominie de plus qu'on ajoutoit à celle de leur ſupplice. On banda les yeux du Maréchal de Biron. On lit dans la relation de la mort du Duc de Montmorency, publiée en 1633, qu'il dit à l'exécu-

teur, *bande-moi les yeux, & fais promptement ton office;* qu'on lui répondit *que, s'il vouloit, il n'auroit point les yeux bandés, & que le Roi l'avoit ainsi ordonné;* qu'il repliqua *qu'il ne pouvoit mourir avec assez de honte.* Ceux qu'on ne décapitoit point pour crimes de trahison, étoient les maîtres d'avoir ou de n'avoir pas les yeux bandés; on demanda à Bouteville & à Deschapelles, condamnés pour duel, s'ils vouloient qu'on leur bandât les yeux; ils répondirent que non.

Mercure de Fr. 1627. p. 453.

Théophraste Renaudot, Médecin à Paris, ramassoit de tous côtés des nouvelles pour amuser ses malades: il se vit bien-tôt plus à la mode qu'aucun de ses confreres; mais comme toute une ville n'est pas malade, ou ne s'imagine pas l'être,

l'être, il réfléchit, au bout de quelques années, qu'il pourroit ſe faire un revenu plus conſidérable en donnant, chaque ſemaine, au public, des feuilles volantes qui contiendroient des nouvelles de divers pays. Il falloit une permiſſion ; il l'obtint, avec privilége, en 1632. Il y avoit longtemps qu'on avoit imaginé de pareilles feuilles à Veniſe, & on les avoit appellées *gazettes*, parce qu'on payoit, pour les lire, *una gazetta*, petite piece de monnoye : voilà l'origine de notre gazette & de ſon nom.



Le Parlement, dans les commencemens qu'il fut ſédentaire, étoit compoſé mi-parti d'Evêques ; Philippe-le-long, par ſon ordonnance de 1319, les en exclut, *ſe faiſant conſcience*, diſoit-il, *de les empêcher de*

vaquer à leur spiritualité. Ils sont aujourd'hui de l'Académie Françoise.

❁

Notre langue est devenue la langue universelle, & Paris semble être la capitale des nations. A qui devons-nous cette gloire & ces chef-d'œuvres d'éloquence, de poësie, de peinture, de sculpture, d'architecture, qui ont immortalisé le regne de Louis XIV ? A Corneille & à Moliere. Tous les arts se tiennent par la main ; le commencement de perfection dans l'un, forme le goût sur les autres. Ces deux grands génies ont éclairé des sources qui font entrer, sans frais & sans risques, plus d'or en France, que n'en porterent jamais en Espagne les impitoyables destructeurs du Mexique & du Pérou. Dans trois ou quatre-mille ans, à peine sçaura-t-on le nom des

autres peuples qui habitent l'Europe ; au lieu-que notre langue sera la langue sçavante ; on l'enseignera aux enfans ; on se piquera de sçavoir notre histoire & de citer les nom célèbres & les actions les plus éclatantes de nos Rois & de nos Héros ; on admirera la douceur, la politesse de nos mœurs, & en même tems avec quel courage, quelle fierté, ce peuple si gai, si frivole, sortoit de son assoupissement dans les plaisirs & vôloit à la gloire, dès qu'on l'attaquoit.

❂

Je cherche dans Paris les statues de Corneille & de Moliere : où sont-elles ? où sont leurs mausolées ?

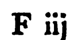
❂

Un Ecrivain, qui n'aime pas la France, prétend qu'on n'y a pas pour Corneille autant d'admiration que dans le reste de l'Europe, & que

Racine, dans le reste de l'Europe, n'a pas autant de réputation qu'en France. Je croirois que la décadence de notre nation seroit prochaine, si les hommes de quarante ans n'y regardoient pas Corneille comme le plus grand génie qui ait jamais été. Quelle rapidité dans son vol! quel sublime dans ses idées! quelle fierté de sentiment! quelle noblesse dans ses portraits! quelle pompe, quelle majesté dans ses tableaux! quelle profondeur de politique, quelle vérité, quelle force dans ses raisonnemens! L'action dans ses pièces est toujours frappante, importante: dans la plupart des pièces de Racine, l'action est petite, conduite par de petits ressorts & des tracasseries d'amans. Corneille connoissoit tout le cœur humain; il semble que Racine n'en connoissoit que les foiblesses. Les plans & les caractères des pièces de

Corneille ne ſe reſſemblent point ; les plans & les caracteres des pièces de Racine ſe reſſemblent preſque tous. Perſonne n'a jamais poſſédé, comme Corneille, l'art du dialogue ; ſon ſtyle, il eſt vrai, nous paroît quelqueſois trop familier, même rempant ; mais notre délicateſſe à cet égard eſt-elle bien raiſonnable ? D'ailleurs Ariſtote, le P. le Boſſu & tous ceux qui ont écrit ſur le Théâtre, conviennent que la verſification eſt la moindre & la derniere partie d'un ouvrage dramatique ; c'eſt l'invention de la *fable*, l'ordonnance du tableau, la force & la vérité des caracteres, qui prouvent le génie.

On ſent, en liſant Corneille, que c'étoit dans ſon ame qu'il puiſoit l'élévation de ſon génie.



La Bruyere prétend que Corneille peint les hommes comme ils devroient être, & que Racine les peint tels qu'ils sont : il seroit aisé de démontrer que jamais on ne porta un jugement plus faux.



On va représenter une pièce ; un homme demande si elle est en vers ou en prose ; on lui répond qu'elle est en prose ; aussitôt cette pièce diminue de mérite dans son imagination. Le célèbre Nericault Destouches pensoit bien différemment, & sa décision doit avoir d'autant plus de poids, que ses pièces sont presque toutes en vers, & qu'il n'avoit donc aucun intérêt à prendre le parti de la prose : *Je sçais*, dit-il, dans une Lettre à un jeune Auteur, *qu'il est moins facile de faire réussir une pièce en prose qu'une pièce en vers, parce que la versi-*

fication donne du relief aux choſes les plus communes & ſouvent à de pures fadaiſes, &c. En effet ne changez pas un mot, décompoſez ſeulement & mettez en proſe telle ſcène qui vous a paru ſi brillante en vers, vous ſerez étonné de l'illuſion que la meſure & la rime vous ont faite & de l'air de penſée, de ſentences & de maximes qu'elles ont donné, comme le dit M. Deſtouches, a des idées ſouvent triviales & rebattues. On ſçait gré, dira-t-on, à un Auteur d'avoir ſurmonté la difficulté qu'il y a à faire une pièce en vers; mais un Auteur, répondra-t-on, qui s'eſt habitué de jeuneſſe à faire des vers, verſifie ſouvent avec plus de facilité qu'il n'écriroit en proſe. En un mot il n'eſt pas douteux que, pour réparer le déſavantage de la proſe, il eſt néceſſaire de la tourner, de

la couper, de la rendre vive, précise & de la semer de plus de traits qu'il n'en faudroit pour faire réussir la même pièce, si on l'avoit écrite en vers.

❂

J'ai vu, dit C. Julius Vindex dans une harangue aux Gaulois pour les animer contre Néron, *j'ai vu cet homme infâme, en habit de Comédien, chanter des vers sur le Théâtre, faire le rôle d'un esclave, celui d'une courtisanne, être chargé de fers, devenir enceinte & accoucher.* Il paroît par ce passage de Suétone, & par differens passages de Lucien, que sur le Théâtre Romain il n'y avoit point de femmes, & que c'étoient des hommes qui en jouoient les rôles : cependant Pline parle d'une certaine Lucéia qui montoit encore sur le Théâtre à l'âge de cent ans.

Lib.7. c.48.

❂

Le fameux Roſcius étoit très-louche : *Erat perverſiſſimis oculis.* Cic. *de orat.*

Raimond Poiſſon, Comédien de l'Hôtel de Bourgogne, étoit excellent par ſon jeu naturel : mais il bredouilloit & n'avoit point de gras de jambe ; il imagina de mettre des bottines ; ſon fils & ſon petit-fils avoient hérité de ſon jeu naturel, de ſon bredouillement & de ſes bottines.

✪

Dans le Ballet du Triomphe de l'Amour, en 1681, on vit pour la premiere fois des danſeuſes ſur le Théâtre de l'Opera : auparavant c'étoient deux, quatre, ſix, ou huit danſeurs qu'on habilloit en femmes.

✪

Le Pere Ménétrier, Jéſuite, dans ſon livre des *Ballets anciens & modernes*, rapporte que pour la ſolem- Pag. 103.

nité de la béatification de Saint-Ignace, on donna un très-beau Ballet qui représentoit *la ville & le cheval de Troyes, se mouvant par de secrets ressorts*. Quel rapport ce cheval & les malheurs que son entrée causa dans Troyes, pouvoient-ils avoir avec l'institution des Jésuites, & leur établissement dans un Royaume ?

❂

Croiroit-on qu'une Académie a mis en problême, *si le rétablissement des sciences & des arts a contribué à épuré les mœurs* ? Croiroit-on que cette Académie a accordé le prix à un Discours où l'Auteur prétend prouver que les sciences & les arts ne servent qu'à corrompre les mœurs ? Et croiroit-on que cette Académie a cependant toujours continué depuis ses séances ?

❂

Toutes nos Tragédies finiſſent ordinairement par une ſédition, une mort, un maſſacre; toutes nos Comédies par un mariage : eſt-ce pour nous enſeigner que les Grands ſont nés pour détruire & les autres hommes pour peupler?



Il me ſemble que depuis vingt-cinq ou trente ans, la plupart des Tragédies qu'on affiche comme nouvelles, ne ſont que de nouvelles éditions des anciennes, revues & corrigées.



Chez une nation où les femmes ne feront que belles, le goût dans les arts agréables n'acquerra jamais un certain dégré de perfection : ce ſont les graces qui l'inſpirent, le guident, le forment & l'éclairent.



Proscrire les arts agréables & ne vouloir que ceux qui sont absolument utiles, c'est blâmer la nature qui produit les fleurs, les roses, les jasmins, comme elle produit des fruits.

❂

Le *mieux* n'est-il point quelquefois le contraire du *bien*? En entrant dans nos Eglises nouvellement bâties & qu'on a rendu si claires, sent-on ce frémissement religieux, ce même recueillement qu'inspiroit l'obscurité des anciennes?

❂

Les vieux châteaux ont un air de noblesse : ceux qu'on bâtit aujourd'hui n'ont que l'air de maisons de campagne.

❂

Un style tendu, recherché, semé de brillans & d'antithèses, n'éblouit

que les ſots. Tâchez d'être ſimple, naturel, précis ; ayez une maniere à vous, ſur-tout ſoyez clair : tout Auteur qu'on eſt obligé de lire deux fois pour l'entendre, écrit mal.

✪

Petits aigles qui planez ſi dédaigneuſement au-deſſus de vos chetifs compatriotes, nouveaux phénomenes dans la littérature, je prends la liberté de vous conſiderer dans votre apogée, & je crois m'appercevoir que les rayons de votre gloire ne ſont compoſés que de paradoxes, d'idées ſingulieres, de traits contre les femmes, contre votre nation, & d'un vernis d'irreligion.

✪

Rien n'eſt ſi aiſé, & par conſéquent rien ne prouve moins qu'on a de l'eſprit, que de ſoutenir des paradoxes & des idées ſingulieres.

✪

Il parut, il y a environ quarante ans, deux petits ouvrages, *les Dialogues des Dieux*, & *les Lettres Galantes & Philosophiques*. Le but de l'Auteur étoit d'affoiblir, de confondre & de brouiller toutes les idées, tous les principes de morale qui guident ordinairement les hommes; il tâchoit d'établir que la fausseté, l'avarice, la paresse & l'ingratitude ne sont point des vices; que la pudeur & la chasteté ne sont pas des vertus; qu'un mari, loin de s'opposer aux galanteries de sa femme, peut en tirer vanité; qu'un fils ne doit à ses parens aucune reconnoissance ni de la vie qu'il en a reçue, ni de l'éducation qu'ils lui ont donnée, & qu'on n'est obligé ni d'aimer, ni de servir, ni de défendre la patrie. Ne seroit-il pas plaisant qu'en blutant, ressassant & commentant

deux ouvrages (je me sers du terme) si méprisables de toutes façons, ne seroit-il pas plaisant, dis-je, qu'on s'imaginât que la philosophie des mœurs fait depuis quelques années de grands progrès parmi nous ?

❀

C'est pour être utile que Dieu vous a donné des talens ; c'est pour vous mettre en occasion d'être bienfaisant, qu'il vous a donné des richesses : il me semble que cette vieille morale de l'Evangile vaut bien celle de la nouvelle philosophie.

❀

Un charlatan au bout du Pont-Neuf, pour attirer le peuple, prend un bonnet singulier. Tel Auteur ne déprime sa nation que parce qu'il sçait qu'un certain ton de singularité & de hardiesse ne manque guères

de frapper les jeunes sots : comment donc, disent-ils en eux-mêmes, oh ! certainement cet Auteur a bien de l'esprit ; voyez comme il nous méprise ! Ayons aussi de l'esprit ; méprisons nos concitoyens ; louons bien les Anglois.

❂

De Morib. Germ. c. 7 & 8. Tacite, en parlant de nos ancêtres, rapporte que *du camp de bataille ils entendoient les cris de leurs femmes ; qu'elles* (1) *étoient les témoins & les panégyristes qu'ils vouloient avoir de leurs actions ; qu'elles avoient quelquefois empêché la déroute des armées, & rétabli le combat par leurs exhortations & leurs remontrances.* Je ne prétends pas que nos Françoises aillent camper ; mais elles ont un empire naturel sur nos

(1) *Præcipuum fortitudinis incitamentum.*

ſentimens, & elles peuvent ſe rendre très-utiles en inſpirant ſans ceſſe l'amour pour la patrie, & en traitant avec le dernier mépris ces hommes qui veulent déprimer leur nation.



Le Duc de Bourgogne, preſque toujours en guerre avec Louis XI, avoit mis le ſiége devant Beauvais. Dès que ſon artillerie eut fait une brèche aſſez conſidérable pour riſquer l'aſſaut, il l'ordonna ; les aſſiégés, après l'avoir ſoutenu pendant trois heures avec beaucoup de valeur, commençoient à perdre courage ; les femmes accourent, les unes armées de piques, les autres de bâtons ferrés ; Jeanne Hachette (1)

(1) Je m'en ſuis rapporté trop légerement à quelques Hiſtoriens peu exacts, & je me ſuis trompé ; elle s'appelloit *Jeanne Lainé*, fille de *Mathieu Lainé*, comme le preu-

renverse dans le fossé un capitaine Bourguignon qui venoit de planter

vent les Lettres Patentes de Louis XI, données à Senlis le 22 Février 1473, & rapportées par Antoine Loisel dans ses Mémoires de Beauvais, pages 352 & 353: *En considération de la bonne & vertueuse résistance qui fut faite l'année derniere par notre chere & bien amée* Jeanne Lainé, *fille de* Mathieu Lainé, *demeurant en notre ville de Beauvais, à l'encontre des Bourguignons .... tellement qu'elle gagna aux assauts & retira devers elle un étendart desdits Bourguignons, ainsi que nous, étant dernierement en notredite ville de Beauvais, avons été de ce duement informé: pour ces causes, & en faveur du mariage de* Collin Pillon & elle, *lequel par notre moyen a été n'a-gueres traité, conclu & accordé, nous avons octroyé & octroyons, voulons & nous plait de grace spéciale par ces présentes, que ledit* Collin Pillon & Jeanne *sa femme demeurent toute leur vie francs, quittes & exempts de toutes tailles qui sont ou seroient mises & imposées par nous en notredit Royaume, &c.*

ſa banniere ſur le rempart ; toutes combattent, toutes s'expoſent avec tant d'intrépidité, qu'on diroit qu'elles croient que la mort reſpectera leur ſexe ; les Bourguignons ſont repouſſés, & quelques jours après levèrent le ſiege. En mémoire de cette action, on inſtitua, & l'on fait tous les ans, le 10 Juillet, une proceſſion où les femmes ont la préſéance & marchent devant les hommes.



On nous reproche que ce même François qui vante ſes ayeux & la nobleſſe de ſon origine, ſe marie, par avarice, à la fille d'un de ces hommes de néant, vampires engraiſſés du ſang du peuple. Chez les Romains dont on veut ſans ceſſe nous faire admirer la grandeur d'ame, un homme qui n'étoit pas riche, tâchoit de s'inſinuer dans les bonnes

graces de quelque vieillard opulent, afin de s'en faire adopter ; or le pere adoptif entroit dans les mêmes droits que le pere naturel, & le pere naturel avoit droit de vie & de mort sur ses enfans : il falloit avoir l'ame bien basse pour donner à un étranger le droit de vie & de mort sur soi.

❂

« Un gentilhomme qui se rabaissoit par mariage, & qui se marioit à une femme roturiere & non noble, dit René Roi de Sicile, Comte d'Anjou, devoit subir la punition, qui étoit qu'en plein tournoi tous les autres Seigneurs, Chevaliers & Ecuyers se devoient arrêter sur lui & tant le battre, qu'ils lui fissent dire qu'il donnoit cheval, & qu'il se rendoit ».

❂

On mettoit à Rome un anneau

de fer au doigt des triomphateurs, le jour de leur triomphe, afin de les faire ſouvenir qu'ils étoient hommes, & que la fortune qui les élevoit au faîte de la glcire, auroit pu & pouvoit encore les faire tomber dans l'eſclavage. On brûle de l'étoupe devant le Pape, le jour de ſon couronnement, en lui diſant que la gloire du monde paſſe & s'évanouit comme cette flamme, *ſic tranſit gloria mundi.*

Au triomphe de Scipion l'Africain, les Rois & les Généraux qu'il avoit vaincus, marchoient devant ſon char, enchaînés & ayant la tête raſée pour marque de leur ſervitude. Deux ou trois bouffons, auſſi enchaînés, & vétus de longues & magnifiques robes, contrefaiſoient, par leurs mines & leurs geſtes, ces mal-

heureux captifs, pour divertir le peuple. Il faut avouer que ces illustres Romains étoient d'indignes hommes !



La populace, en France, court à la place publique où l'on va exécuter des criminels ; est-ce qu'elle prend plaisir à voir répandre le sang ? Non ; mais elle est curieuse de voir comment sont faits ces hommes dont la sentence & les crimes deviennent pour elle la nouvelle du jour & le sujet de sa conversation. Il n'y en a peut-être pas quatre, parmi les spectateurs, qui ne détournent la vue & dont l'ame ne se sente attristée au moment que le supplice commence.

Les combats de gladiateurs feront toujours regarder les Romains

comme une nation sanguinaire & féroce : mais, pour achever de connoître à quel point leur naturel les portoit à la cruauté, il n'y a qu'à lire leurs historiens ; ils rapportent qu'à chaque blessure que recevoit un gladiateur, le peuple crioit, en battant des mains, *hoc habet* * ; & que, lorsque ce gladiateur, étendu sur l'arène & percé de coups, demandoit quartier, son adversaire s'arrêtoit & regardoit le peuple qui souvent lui ordonnoit d'achever d'ôter la vie au malheureux vaincu. Il faut observer que les gladiateurs étoient communément des prisonniers faits à la guerre, & qu'au-lieu de traiter avec humanité, on obligeoit de combattre les uns contre les autres. Quelquefois, dans un seul jour, l'arène étoit couverte de

* Il en tient.

douze ou quinze-cents hommes estropiés ou tués.

✿

Aucun animal n'attaque son semblable que par colere, ou que pressé par la faim ; les Romains en faisant tuer des hommes pour s'amuser, ont prouvé que de tous les animaux l'homme étoit le plus méchant.

✿

On attribue les combats de gladiateurs à un esprit de politique : *c'étoit*, dit-on, *pour entretenir l'humeur guerriere parmi les Romains* ; mais l'humeur guerriere & l'humeur meurtriere sont très-différentes : l'humeur guerriere est généreuse ; c'est l'honneur & l'amour de la patrie qui l'inspirent.

✿

Quelquefois les Romains rassembloient

bloient de tous côtés des Nains pour les faire combattre les uns contre les autres & s'égorger : le comble de la barbarie eſt de tâcher de rendre plaiſans des ſpectacles cruels.

✿

On ne doit pas appeller Nains certaines créatures qui n'ont pu grandir, parce qu'il leur eſt arrivé quelque accident, ou parce qu'elles ont été contrefaites dans leur formation. Je viens de voir un véritable Nain chez Madames la Comteſſe Humiecska ; il eſt Polonois, fils d'un gentilhomme ; il a vingt-deux ans, & n'eſt haut que de vingt-huit pouces : on diroit que la Nature, loin de vouloir le diſgracier, s'eſt plu à perfectionner la mignature d'un homme ; ſa tête, ſon cou, ſes épaules, ſes bras, ſa taille, ſes jambes, ſes pieds, en un mot,

toutes les parties de son corps sont exactement proportionnées ; il a les yeux vifs & brillans, & tous les traits de son visage sont gracieux ; il parle avec retenue & répond avec beaucoup d'esprit & de politesse. On m'a assûré que la taille de son pere & de sa mere, est fort au-dessus de la médiocre ; qu'ils ont six enfans ; que l'aîné n'a que trente-quatre pouces, & est bien fait ; que celui que j'ai vu, est le second ; qu'il a trois freres cadets qui ont chacun environ cinq pieds six pouces ; que le sixième enfant est une fille âgée de six ans, qui n'a que vingt à vingt-un pouces ; & qui annonce déja des grâces dans toute sa petite personne.

La taille ordinaire des hommes a toujours été de cinq pieds quatre à cinq pouces, c'est une vérité qu'on a bien examinée, & qui a été dé-

montrée par des preuves inconteſtables. Les Nains & les Géans ne ſont point des races particulières ; les uns & les autres naiſſent de peres & de meres d'une taille ordinaire. Le plus petit Nain, quand il a atteint l'âge de maturité, n'a jamais moins de deux pieds huit pouces; on doit préſumer que le plus grand Géant n'a jamais plus d'onze pieds, c'eſt-à-dire, que le Nain a la moitié moins, & le Géant la moitié plus de la taille ordinaire des hommes. Laiſſons la fable & le merveilleux ; examinons dans l'Ecriture-Sainte la taille de Goliath, & d'Og, Roi de Bazan ; prenons-en la meſure & nous verrons que Goliath n'avoit que neuf pieds quatre pouces, & qu'Og avoit onze pieds (1).

(1) Le lit d'Og, ſuivant l'Ecriture, avoit neuf coudées ; la coudée étant à-peu

Petits hommes de cinq pieds quatre à cinq pouces, nous avons fait le tour du monde ; nous avons établi des colonies & porté la guerre à quatre & cinq mille lieues de notre patrie; s'il y avoit des pays & des races de Géans, quels voyages n'auroient-il pas faits? Quelles entreprises n'auroient-ils pas tentées?

❂

Auguste, dit Suétone, *voyant que peu de parens d'une naissance distinguée s'empressoient de présenter leurs filles pour être Vestales, parce qu'ils appréhendoient pour elles les suites dangereuses & délicates* (1) *d'une si*

près d'un pied & demi, ce lit avoit treize pieds & demi de long; or le lit est toujours plus grand que la personne.

(1) On enterroit vives celles qui étoient convaincues de n'avoir pas gardé leur vœu de virginité.

longue continence, fit un reglement par lequel il étoit permis d'admettre les filles d'affranchis.

Il n'y avoit que ſix Veſtales ; nous avons des milliers de Couvens de filles ; ces Couvens, dit-on, ſont à la décharge des familles ; les Romains faiſoient tout autant d'enfans que nous ; mais ils n'étoient pas, comme nous, barbares envers leurs enfans.

✪

Le peuple & les Magiſtrats ſont en deuil, toutes les boutiques ſont fermées, un morne ſilence & la conſternation regnent dans Rome, & pourquoi ? A-t-on perdu quelque bataille ſanglante ? Non ; mais c'eſt qu'une des Veſtales n'a pas été fidelle à ſon vœu de chaſteté. Quoi ! parce que la Nature ſacrifiée a repris ſes droits, parce qu'une fille a cédé à ſes deſirs & à ceux de ſon amant, tout un Empire eſt allarmé, tout

un empire regarde cette amourette comme le présage de quelque évènement terrible ! De tout tems les hommes ont été bien ridicules !

Plin. L. 12. c. 1. Quelques Empereurs Romains déclarerent que tout l'air dans l'Empire leur appartenoit, & que, pour avoir la permission de le respirer, chaque homme, selon ses facultés, paieroit un impôt qu'on appelloit *aëris centisio*. On tue des bœufs : mais imagine-t-on de dire que l'air qu'ils respiroient, ne leur appartenoit pas ?

Il part sans cesse des courriers, & on peut chaque semaine, à certains jours marqués, écrire non-seulement dans le Royaume, mais encore dans les pays étrangers, & recevoir assez promptement des réponses. Croiroit-on qu'un établisse-

ment ſi ſimple, ſi utile, ſi agréable, qui coûte ſi peu & qui rapporte des ſommes ſi conſidérables au Prince, n'a été connu ni des Grecs, ni des Romains, & que ce n'eſt qu'en 1630 qu'on l'a imaginé en France, d'où il a paſſé dans les autres Royaumes. Il y avoit des meſſagers: mais, outre leur lenteur, & qu'ils n'étoient que pour le Royaume, ils ne partoient que lorſqu'ils avoient un certain nombre de paquets. Dans les Gaules, comme dans les autres Provinces de l'Empire, les Romains avoient établi des poſtes ſur les grandes routes, de diſtance en diſtance; mais ces poſtes étoient uniquement deſtinées pour les affaires du Prince; les courriers ne ſe chargeoient point des lettres des particuliers.

Un Moine inventa la poudre à canon; un Evêque *, les bombes; un Capucin, le P. Joseph, si fameux sous le ministère du Cardinal du Richelieu, imagina les espions soudoyés par la Police, & les lettres de cachet.

* Galen, Evêque de Munster.

❂

Je tins un jour un propos très-hardi; quelques jours après, j'essuyai une vive réprimande d'un Ministre qui m'a toujours honoré de son amitié. Pardonnez-moi ce propos, lui dis-je; je ne l'ai tenu qu'à tel homme & par curiosité. Depuis long-tems, en toute occasion, il exagere nos pertes; il diminue nos avantages & ne cesse point de parler contre le gouvernement; je soupçonnois qu'il étoit un espion; je voulois m'en éclaircir.

❂

Un homme qui paroiſſoit aſſez à ſon aiſe, devint amoureux, & épouſa une fille que la mort de ſes parens & la miſere avoient jettée dans le libertinage. Au bout de quelques mois, elle ſçut que ſon mari étoit eſpion de la Police : *apparemment*, lui dit-elle, *que vous n'avez pris ce métier qu'après avoir réfléchi qu'on riſque ſa vie à faire celui de voleur & d'aſſaſſin ?* Elle ſort, & va ſe précipiter du Pont-Royal dans la Seine où elle ſe noya.

✿

Monſeigneur, diſoit un délateur à Louis de Bourbon, beau-frere de Charles V, *voilà un mémoire qui vous inſtruira de pluſieurs fautes que des perſonnes pour qui vous avez trop de bonté, ont commiſes contre vous. Avez vous auſſi tenu régiſtre des ſer-*

vices qu'elles m'ont rendus, répondit ce Prince?

❀

Charles-Quint passoit par une Ville où on ne l'attendoit pas; on vint lui dire qu'un homme qui avoit fait des satyres contre lui, étoit dans une petite maison de campagne peu éloignée: *il eût été mieux*, répondit-il, *de l'avertir que j'étois ici, que de m'apprendre qu'il est là.*

❀

L'Empereur Théodose fit une loi par laquelle il condamnoit à mort tout délateur qui l'étoit pour la troisième fois, quoique ses délations n'eussent point été jugées fausses. Ce Prince croyoit sans doute qu'un homme infâme n'avoit point de droit à sa vie.

❀

Attenter, disoit Henri IV, *à la*

liberté d'un François, & refuser de lui confronter ses délateurs, c'est violer la première loi de l'Etat.

Il importe à la gloire du Roi, dit Omer-Talon, *que nous soyons des hommes libres, & non pas des esclaves; la dignité de sa couronne se mesure par la qualité de ceux qui lui obéissent.* Mémoires; T. 4. p. 187.

Le peuple se croit libre, quand son Roi reçoit ses Placets, les lit, ou que du moins il laisse croire à ses Ministres qu'il les lira.

Joinville rapporte *qu'il a vû maintes fois Saint-Louis, après avoir ouï Messe en Eté, aller s'asseoir au pied d'un chêne dans le bois de Vincennes, & que tous ceux qui avoient affaire à ce bon Prince, venoient lui parler,*

sans qu'aucun Huissier ni autre les en empêchât.

❀

Le Roi doit être aimé comme un bien public; tout Ministre qui l'expose à perdre l'affection de son peuple, mérite la mort.

❀

Ce ne sont point les taxes & les impôts, mais l'abus des ordres supérieurs qui caractérise le joug & le rend insupportable.

❀

En Angleterre, si le Ministère fait arrêter quelqu'un, il doit le relâcher au bout de vingt-quatre heures, ou le faire juger au bout de six semaines.

❀

L'autorité que le Roi nous confie, doit nous inspirer de la bienfaisance, & non pas de l'orgueil.

❀

Je ſuis ſans armes & ſans défenſes; un homme cuiraſſé depuis la tête juſqu'aux pieds, & le piſtolet à la main, m'inſulte: que penſez-vous de cet homme? Ce que vous devez penſer d'un Miniſtre qui me répond d'un air bruſque, ou d'un ton léger & moqueur.

❂

On lit dans les Lettres Édifiantes, T. 24, Lettre première, 2 Décembre 1750, qu'à la Chine un Miniſtre diſgracié eſt ordinairement condamné à balayer tous les matins la ſalle d'audience de ſon ſucceſſeur, & les cours du Palais de l'Empereur.

❂

Autrefois on mépriſoit trop les Financiers; les gens en place les conſidèrent trop aujourd'hui. Un Auteur célèbre a dit que, *ſi l'on attache, en France, la conſidération aux*

richesses, tout est perdu : jamais maxime ne fut plus vraie.

Les richesses ne sont point le partage ordinaire du militaire, du magistrat, de l'homme d'arts & de l'homme de lettres; il faut donc les dédommager par la considération & les égards; la considération anime & entretient le point-d'honneur, & c'est le point-d'honneur qui fait la force de notre nation; *c'est à l'aide de ce mobile,* dit un Auteur Anglois, *que le caractère des François, malgré ses contradictions, devient respectable; & qu'ils ont trouvé l'art de faire toucher les extrêmes. En eux se réunissent des vertus & des vices, des traits de foiblesse & des traits de force que tout le monde auroit estimé incompatibles; ils sont efféminés, mais braves; peu sincères; mais pleins d'honneur; em-*

Mœurs Angloises, par le Docteur Brown. c.6. seconde partie.

preſſés pour l'étranger, ſans lui vouloir du bien; vains, mais inſinuans & aviſés; magnifiques, ſans être généreux; guerriers, mais polis; bienſéans, plutôt que vertueux; propres au commerce, ſans s'y avilir; ſérieux dans la bagatelle; enjoués juſques dans l'exécution des entrepriſes les plus difficiles; des femmes à la toilette, & des héros aux champs de Mars; corrompus au fond du cœur; mais décens dans leur conduite; diviſés dans leurs ſentimens, mais réunis dès qu'il faut agir; autant que leurs mœurs ſont relâchées, autant ils ſont fermes dans le principe du point d'honneur: on ne peut s'empêcher de les mépriſer, quand on les examine dans la vie privée; & de les trouver formidables, quand on les conſidere comme nation. Selon ce portrait, le point-d'honneur eſt parmi nous un

moyen adroit par lequel on fait produire à la vanité les effets de la vertu ; mais la vanité pourroit-elle produire parmi nous ces effets, si la générosité, la douceur & la bienfaisance ne faisoient pas le fond de notre caractère ?



On n'est point obligé d'animer nos soldats au combat par des liqueurs fortes ; au-lieu que Mylord Marlboroug, dans une occasion où le Prince Eugene le pressoit d'attaquer, lui répondit : *j'attends les brandeviniers, ils ne tarderont pas.*



Un soldat François, se battant l'épée à la main contre un de ses camarades, en reçut un coup mortel, & cependant ayant eu encore assez de force pour le renverser sous lui

& le déſarmer : *va*, lui dit-il, *je te donne ce que tu m'ôtes*, & il tombe mort.

❂

Au ſiége de Maſtrick, en 1673, un Officier du Régiment de Picardie étant tombé en montant à l'attaque de la demi-lune, un ſoldat lui tendit la main pour le relever, & reçut dans cet inſtant un coup de fuſil qui lui perça le poignet : ſans dire un mot ni paroître ému, il lui préſenta l'autre main & le releva. *Lettres de Péliſſon; T. I. p. 331.*

❂

La France a donné des Rois, & de grands Rois, à la plus grande partie de l'Europe. Torquat, ou Tercelle, Seigneur Breton, & qui poſſédoit des terres conſidérables en Anjou, fut pere d'Ingelger, tige de la famille des Plantagenets, Comtes d'Anjou, & qui ont régné ſi longtemps en Angleterre.

Henri de Bourgogne, dont les Rois de Portugal descendent, & qui fut le fondateur de ce Royaume; étoit arriere-petit-fils de Hugues-Capet.

Les Courtenays ont été Empereurs de Constantinople.

Charobert d'Anjou, arriere-petit-fils de Saint-Louis; posséda la Hongrie, la Dalmatie, la Bosnie & la Servie. Son fils Louis, surnommé le grand, joignit à ces Etats la Pologne, la Courlande & la Lithuanie. L'un & l'autre furent adorés de leurs sujets.

De tout temps, les Rois malheureux, & les Hommes Illustres persécutés dans leur patrie, ont choisi leur asyle en France; parce que de tout temps le François a eu la réputation d'être un peuple doux, humain & compatissant.

Il faut qu'une nation s'eftime & qu'elle ait un certain orgueil : mais cet orgueil doit être noble ; il doit la rendre affable & prévenante, au-lieu que celui des Romains étoit arrogant. Avec quelle hauteur ils parloient aux Rois leurs alliés ! Avec quelle barbarie ils infultoient au malheur de ceux qu'ils avoient vaincus ! Auffi, quand je lis qu'un de leurs Empereurs * leur défigne fon cheval pour Conful, & qu'un autre * convoque le Sénat pour décider dans quel vafe il fera cuire un turbot monftrueux qu'on lui a envoyé, j'avoue que je fens un vrai plaifir de l'aviliffement honteux qu'ils éprouvent.

* Caligula.

*Domitien. *Juvenal. Sat.* 4.

Tacite dit, en parlant des Germains, nos ancêtres, qu'*on eft étonné de voir dans les mêmes hommes tant*

De Morib. Germ. c. 15.

de goût pour ne rien faire, & tant d'antipathie pour le repos. On en peut dire autant de nous, & que nous sommes par conséquent la nation de l'Europe qui s'ennuie & qui s'amuse le plus aisément.

❂

Les Romains laissoient aux esclaves & aux gens de la plus basse extraction, le soin de cultiver les terres & d'aller à la chasse. Les *Francs*, sortis d'un pays barbare, & ne connoissant d'autre profession que celle des armes, chargerent, après la conquête des Gaules, le peuple subjugué de la culture des terres; mais ils se réserverent la chasse, qui devint alors un exercice noble, parce qu'elle amusoit l'oisiveté sauvage des Nobles, c'est-à-dire, des vainqueurs.

❂

Les personnes distinguées par leur naissance, hommes & femmes, portoient toujours en voyage un épervier sur le poing. La loi défendoit à un François, fait prisonnier, de donner pour sa rançon son épée ou son épervier; mais il pouvoit donner cent, deux-cents paysans de ses terres. L'Abbé de Saint-Denys, en 858, ayant été pris par les Normands, on donna pour sa rançon plusieurs serfs de son Abbaye, avec leurs femmes & leurs enfans, qui furent sans doute transportés dans le Nord, où peut-être embrasserent-ils la religion de leurs nouveaux maîtres, le paganisme.

Capitul. Baluf T. 1. pag. 600.

Annal. Bonod. T. 3. L. 35. num. 33.

✪

Corneille de la Pierre, dans ses commentaires sur l'Ecriture-Sainte, rapporte qu'un Moine soutenoit & prêchoit que le bon gibier avoit été créé pour les religieux, & que, si les perdreaux, les faisans, les ortolans

pouvoient parler, ils s'écrieroient: *serviteurs* (1) *de Dieu, soyons mangés par vous, afin que notre substance, incorporée à la vôtre, ressuscite un jour avec vous dans la gloire, & n'aille pas en enfer avec celle des impies.*

❂

On disoit au Duc de Longueville que les gentilshommes voisins de ses terres, y chassoient continuellement, & qu'il ne devroit pas le souffrir: *j'aime mieux*, répondit-il, *avoir des amis que des lièvres.*

❂

Je ne suis pas fâché que les grands Seigneurs se rendent odieux à la Noblesse & au peuple (2), répon-

(1) *Substantia nostra, caro nostra, incorporetur sanctis, ut in iis resurgat ad gloriam, non in peccatoribus ad gehennam.*

(2) Les grands Seigneurs dans ces temps-

dit le Cardinal de Richelieu à un homme qui lui contoit les véxations que le Prince de *** faiſoit à l'occaſion de la chaſſe.

La fable d'Actéon dévoré par ſes chiens, ne ſeroit-elle point l'emblême de tant de grands & petits Seigneurs ruinés par leurs équipages de chaſſe ?

On voit dans l'Ecriture-Sainte que *Geneſ. c.1. v. 29 & 30. c. 9. v. 3.* ce ne fut qu'après le déluge, l'an du monde 1656, que l'homme commença de ſe nourrir de la chair des animaux. Il y a encore des pays très-vaſtes & très-peuplés où l'on ne ſe fait point une néceſſité & un divertiſſement barbare de les tuer ; on y vit de légumes, de fruits & de

là formoient ſouvent des parties dans l'Etat & y cauſoient des troubles.

laitage. Nous tâchons faussement de nous cacher à nous-mêmes notre cruauté, en disant que, si on ne les détruisoit point, ils ne laisseroient pas à l'homme de quoi se nourrir.

Ce jeune-homme qui suit son pere à la chasse, & qui s'accoutume à tuer des êtres sensibles, innocens & qui faisoient ses délices pendant son enfance, ne s'accoutume-t-il point aussi peu-à-peu à moins de sensibilité & de reconnoissance pour ceux qui l'ont élevé?

Les *Jurés* en Angleterre sont des Juges choisis dans toutes sortes de professions & de métiers; il n'y a que les bouchers qu'on n'admet point parmi les *Jurés*. Pourquoi admet-on des chasseurs, disoit Newton?

Je

Je ſoutiens qu'il n'y a point d'homme qui ne diſe quelquefois en lui-même qu'il voudroit qu'on ceſsât de ſe nourrir de la chair & du ſang des animaux ; nous continuons d'être entraînés par l'habitude, & par l'idée qu'il faudroit renoncer au plaiſir de recevoir chez nous nos amis, & d'aller manger chez eux.

✿

J'ai ſouvent entendu dire à des Dames : *nous nous promenâmes dans la forêt, & ſans nous être fatiguées à ſuivre la chaſſe, nous eûmes le plaiſir de nous trouver à la mort du cerf ;* c'eſt-à-dire, qu'elles avoient eu le plaiſir de voir un animal, tombé de laſſitude, que l'on tue, & dont les regards & les larmes * devroient nous faire ſentir notre férocité. Le cerf eſt doux, tranquille ; il ne s'embuſque point dans l'épaiſſeur des forêts

* Le cerf pleure.

pour y commettre un crime ; plus on le considere, plus on admire sa taille élégante, légere, & la noblesse de son maintien. Sans vouloir déprimer l'homme, il est plus beau que lui, & n'en a pas la méchanceté.

✪

L'exercice trop continu du cheval grossit la taille ; c'est une preuve qu'il appesantit le corps ; nous avons d'autres exercices pour le fortifier.

✪

En se promenant seul, ou en compagnie, on peut réfléchir à des choses utiles ; les pensées d'un chasseur sont concentrées dans son objet.

✪

Dans ses observations militaires, imprimées à Paris en 1760, M. de Boussanelle, Capitaine de Cavalerie dans le Régiment de Beauvilliers, rapporte *qu'en 1757 un cheval de sa*

compagnie, hors d'âge, très-beau & du plus grand feu, ayant tout-à-coup les dents uſées au point de ne pouvoir plus mâcher le foin, & broyer ſon avoine, fut nourri pendant deux mois, & l'eût été davantage, ſi on l'eût gardé, par les deux chevaux de droite & de gauche qui mangeoient avec lui; que ces deux chevaux tiroient du ratelier du foin qu'ils mâchoient & jettoient enſuite devant le vieillard; qu'ils en uſoient de même pour l'avoine qu'ils broyoient bien menu, & mettoient enſuite devant lui. C'eſt ici, ajoûte-t-il, *l'obſervation & le témoignage d'une compagnie entiere de cavalerie, officiers & cavaliers.* Quand on voit de pareils traits des animaux, peut-on les tuer? peut-on croire qu'on en a le droit?



Un homme sans armes se trouve dans un bois avec ses enfans, dont le plus âgé n'a pas six ans; il apperçoit un tigre qui vient à lui; que fera-t-il? Une poule, dès qu'elle a des petits, ne connoit point le danger; elle saute aux yeux du plus gros chien.

❂

Adorer l'Être suprême, se marier & peupler la terre suivant son commandement, secourir ses voisins, planter un arbre fruitier, défricher une terre inculte, ne tuer que les insectes nuisibles & les animaux carnassiers, féroces ou venimeux; tels étoient les premiers principes de la sage & belle morale des Mages.

❂

Les égaremens de l'esprit humain sont quelquefois si ridicules, qu'on a de la peine à les croire.

En Egypte, le maître de la maiſon où mouroit un chat, ſe raſoit le ſourcil gauche en ſigne de deuil. Il n'y a pas deux-cents ans qu'en France on procédoit contre les Rats avec les mêmes formalités que contre les hommes. Le célèbre Chaſſeneuz, qui fut depuis Premier Préſident au Parlement de Provence, n'étant encore qu'Avocat du Roi au Bailliage d'Autun en Bourgogne, prit la défenſe des Rats contre une ſentence d'excommunication lancée contr'eux par l'Evêque d'Autun. *Il remontra*, dit M. de Thou, *que le terme qui leur avoit été donné pour comparoître, étoit trop court, d'autant plus qu'il y avoit pour eux du danger à ſe mettre en chemin, tous les chats des villages voiſins étant aux aguets pour les ſaiſir.* Il obtint qu'ils ſeroient cités de

nouveau, avec un plus long délai pour comparoir.

Je crois quaprès un mûr examen des différentes religions, tout homme qui n'aura pas eu le bonheur d'être éclairé des lumieres du christianisme, adoptera la croyance de la Metempsycose ; aussi, voyons-nous qu'elle a toujours été & qu'elle est encore assez universellement répandue dans l'Asie, l'Afrique & chez les sauvages de l'Amérique ; c'étoit l'ancienne religion des Gaulois & de tous les peuples du nord de l'Europe ; ses dogmes sont simples, naturels ; rien n'y répugne à la raison ; les douceurs & les maux de la vie présente étant la récompense ou la punition de nos actions dans une vie anterieure, on n'est plus étonné que parmi les hommes & les ani-

maux, les uns jouiſſent d'une vie douce & agréable, tandis que les autres ſemblent nés pour ſouffrir toutes ſortes de miſeres.

❁

Toutes les religions ſont tolerées dans les Etats des Turcs & des Perſans; elles n'y cauſent aucuns troubles, parce qu'en permettant à chacun d'avoir ſes ſentimens & ſa doctrine, on punit ſévèrement quiconque entame le premier la diſpute ſur les ſentimens & la doctrine des autres. Des Juifs s'aviſerent de dire en converſation, qu'ils ſeroient les ſeuls qui entreroient dans le paradis. Où ſerons-nous donc nous autres, leur demanderent quelques Turcs avec qui ils s'entretenoient? Les Juifs, n'oſant pas leur dire ouvertement qu'ils en ſeroient exclus, leur répondirent qu'ils ſeroient dans les

cours. Le Grand-Visir, informé de cette dispute, envoya chercher les chefs de la synagogue, & leur dit que, puisqu'ils plaçoient les Musulmans dans les cours du paradis, il étoit juste qu'ils leur fournissent des tentes, afin qu'ils ne fussent pas éternellement exposés aux injures de l'air. On prétend que c'est depuis ce temps-là que les Juifs, outre le tribut ordinaire, paient une somme considérable pour les tentes du Grand-Seigneur & de toute sa maison, quand il va à l'armée.

❁

Il y avoit autrefois chez les Turcs de fréquentes contestations touchant la préséance entre les gens de guerre & les gens de loi; le Grand-Seigneur, pour les mettre d'accord, déclara que la main gauche seroit désormais la plus honorable parmi

les gens de guerre, & la main droite, parmi les gens de loi; ainsi, quand ces deux corps marchent ensemble, chacun croit être dans la place d'honneur. Combien de fois a-t-on vu, au Parlement de Paris & à la Cour, des minuties de cérémonial & de préséance retarder l'expédition des affaires les plus importantes!

✪

Anciennement, en Pologne, on arrachoit les dents à quiconque étoit accusé & convaincu d'avoir mangé de la viande en Carême. Un calomniateur étoit condamné à se mettre à quatre pattes & à abboyer pendant un quart-d'heure comme un chien. On prétend que notre Roi Charles V avoit introduit cette punition à sa Cour, & qu'il y avoit quelquefois des jours où l'on n'y entendoit qu'ab-

boiemens pendant toute la matinée.

❂

Les anciens peuples du Nord croyoient qu'on ne pouvoit paroître favorablement devant les Dieux, que couvert de sang & mort les armes à la main.

❂

Souvent en France & dans les autres pays de la chrétienté, les Princes & les grands Seigneurs ordonnoient par leur testament qu'on les enterrât en habit de Moine; les uns en Cordelier, les autres en Carme ou en Jacobin.

❂

Une Dame jeune encore & qui n'avoit fait son testament qu'à tout hazard, me confia qu'elle y avoit ordonné qu'on ouvrît son corps après sa mort, uniquement dans la crainte

d'être enterrée vivante. Pourquoi ne pas brûler les corps ? Il me ſemble que cette façon de les rendre aux élémens, eſt moins attriſtante pour l'imagination que celle qui eſt en uſage.

❁

Le plaiſir nous fait oublier que nous exiſtons ; l'ennui nous le fait ſentir.

❁

On ne rend gueres juſtice aux grands-hommes qu'après leur mort ; c'eſt-à-dire, que nous voulons bien qu'ils aient été, mais que nous ne leur pardonnons pas d'être.

❁

Il eſt un moyen de rendre les hommes meilleurs ; c'eſt de leur inſpirer dès l'enfance toute l'horreur poſſible pour l'ingratitude, & de leur faire ſans ceſſe le plus grand éloge des cœurs reconnoiſſans. Nous naiſ-

sons tous avec de la bienfaisance dans l'ame ; d'ailleurs notre amour-propre est flatté qu'on ait recours à nous, & l'on ne se refuse au plaisir d'obliger, que par l'expérience du monde & l'idée qu'on ne fera peut-être que des ingrats : or on feroit presque sûr de n'en pas trouver, si l'éducation nous avoit accoutumés à regarder l'ingratitude comme une infamie aussi déshonorante & pareille à celle d'un homme qui fuit dans une bataille, ou qui se laisse maltraiter, ayant une épée à son côté. La reconnoissance est la source de bien des vertus ; elle contribue à nous former un cœur humain & sensible ; elle nous inspire l'amour pour la patrie, & nous fait considérer les liens les plus doux dans notre attachement pour nos parens, nos égaux, nos supérieurs, nos infé-

rieurs. Au-lieu d'entretenir un jeune Prince d'idées de grandeur & de puiſſance, parlez-lui des vœux que ces millions d'hommes ſur qui il doit régner un jour, font ſans ceſſe pour lui depuis qu'il eſt né : faites-lui ſentir la barbarie qu'il y auroit à n'être pas ſenſible à leur affection ; il s'accoutumera à chérir ſes ſujets. Un Roi qui aime ſon peuple, en eſt adoré, & devient un Monarque bien redoutable à ſes ennemis.

❀

L'amour du peuple & la haine des courtiſans font l'éloge d'un Miniſtre.

❀

L'opulence, diſoit Mécénas à Auguſte, vient plutôt du retranchement de la dépenſe, que de la recette d'un grand revenu : *non tàm multa recipiendo, quàm non multos ſumptus faciendo.*

❀

D. du Breuil, dans son Livre des Antiquités de Paris, dit qu'*au-dessus* Pag. 172. *de la porte de la Grand'-Chambre du Parlement, il y a un lion taillé en pierre & doré, lequel ayant les jambes pliées & la tête baissée, dénote que celui qui entre dans cette chambre, tant grand soit-il & riche, doit s'humilier & obéir à justice.*

✪

L'armée du Duc de Bourgogne étant venue camper devant Paris, un soldat des troupes que Louis XI avoit envoyées dans cette capitale pour la défendre, s'avisa de dire que les Parisiens étoient tous Bourguignons : *en réparation de laquelle injure & contumélie, il fut arrêté*, dit Corrozet, *& fit amende honorable devant l'Hôtel-de-Ville, en chemise, tête nue, une torche ardente dans la*

Antiquités de Paris; pag. 145.

main, & eut enſuite la langue percée d'un fer chaud.

❀

Pierre Mathieu rapporte qu'un gentilhomme de Normandie étant allé à confeſſe à un Cordelier, & s'étant accuſé d'avoir voulu tuer François I, ce Cordelier en avertit ce Prince, & que ce gentilhomme, par Arrêt du Parlement, fut condamné à avoir & eut la tête tranchée. *Hiſtoire de Henri IV, l. 5. p. 318.*

❀

Dans l'emplacement de la maiſon du parricide Jean Chatel, on éleva une pyramide avec une inſcription, ſur une des faces, contre les Jéſuites; Henri IV, en 1605, ordonna qu'on abattît cette pyramide, & Miron, Prévôt des Marchands, fit bâtir à la place une fontaine * au haut de laquelle on mit ces deux vers :

* Elle n'y eſt plus.

Hìc ubi restabant sacri monumenta furoris,
Eluit infandum Mironis unda scelus.

❀

L'Empereur Adrien, voyant un de ses esclaves de confiance se promener gravement entre deux Sénateurs, envoya lui donner un soufflet & lui dire, *respectez ceux dont vous pouviez être l'esclave & le valet.* Que de nouveaux enrichis qui méritent tous les jours des soufflets !

❀

L'homme de Cour, le militaire & le Magistrat sont polis ; on reconnoît le Publicain à son orgueil : tout état méprisé est insolent.

❀

Tacite, en parlant des (1) Bata-

(1) C'étoit une colonie des *Cattes*, & qui forma dans la suite une des tribus des *Francs.*

ves, dit *que Rome continue de marquer l'estime qu'elle fait de leur alliance : qu'elle ne les insulte point par des impôts, ni ne les écrâse par des gens d'affaires : que, libres de contributions & de charges, ils sont destinés uniquement au service militaire. Nous les réservons*, ajoûte-t-il, *comme nos armes, pour les employer un jour de combat.* Anciennement il en étoit de même de la Noblesse Françoise ; mais les choses ont dû changer, dès qu'on a pu devenir noble avec de l'argent.

✿

Un homme de qualité maltraitoit un valet-de-pied de Louis XIV : ce Prince, entendant des cris derrière son carrosse, demanda ce que c'étoit : *ce n'est rien, Sire ; ce sont deux de vos gens qui se battent*, répondit cet homme de qualité. Quelle basse,

quelle indigne réponse! ce vil courtisant méritoit que Louis XIV le dégradât de noblesse.

❁

On appelle aujourd'hui *bonne maison* celle où nombre de gens qui ne sont que superficiellement connus du maître & de la maitresse, arrivent à deux heures, & trouvent à dîner: ces *bonnes maisons*, qui ont fait si prodigieusement pulluler les parasites dans Paris, auroient paru bien ridicules il y a trente ou quarante ans. Tout bon citoyen qui veut tenir une table, devroit réfléchir qu'en contribuant à augmenter le nombre des parasites, il augmente celui des flatteurs, des menteurs, des plats bouffons, des distributeurs de faux bruits & des faiseurs de nouvelles; car il n'y a aucun de ces chercheurs de dîners qui

ne diſe en entrant, *je viens d'apprendre une nouvelle.* Il eſt bien honteux pour les gens de Lettres que l'on en nomme pluſieurs qui, depuis le commencement de l'année juſqu'à la fin, ne vivent pas un ſeul jour à leurs dépens, & c'eſt peut-être une des cauſes de la rareté des bons livres. Un paraſite doit avoir un caractère bien liant; or un caractère bien liant exclut l'élévation dans le cœur & dans l'eſprit, & confine beaucoup au caractère du faquin. Sous le regne de Louis XIV, le militaire vivoit avec le militaire; l'homme de Lettres avec l'homme de Lettres; l'artiſte avec l'artiſte; on alloit au cabaret; on y parloit de ſon métier; on s'inſtruiſoit les uns avec les autres, & l'honnête franchiſe, la gaieté, la liberté qui regnoient dans ces repas, entretenoient dans

l'ame une certaine force, une certaine vigueur dont il me semble qu'on dégénere tous les jours.

❂

On lit dans le Livre des Rois *que tout le peuple d'Israël mangeoit & buvoit du fruit de ses mains, & chacun sous sa vigne & son figuier, & étoit en joie.* Ce beau tableau eût été celui de la France, si Henri IV eût vécut dix ans de plus : ce bon Prince se le promettoit ainsi.

❂

Le goût pour l'agriculture s'est généralement répandu dans nos provinces, & nous devons en attendre les plus heureux effets, sur-tout dès que le Ministère est résolu d'employer tous les moyens possibles pour l'encourager. Le Paysan ne sera plus excédé de corvées, sous prétexte de construire ou de réparer

des grands chemins. Au-lieu de craindre, s'il améliore son terrein, d'être aussi-tôt haussé à la taille, il envisagera de petites récompenses. Sûr de retirer le prix de son labeur & d'avoir de quoi nourrir & élever ses enfans jusqu'à ce qu'ils soient en état de le soulager, il n'appréhendera plus d'en augmenter le nombre. Les ouvriers des campagnes, y trouvant sans cesse du travail, ne rempliront pas nos villes de mendians; l'industrie, la population, & l'abondance qui les suit, augmenteront, & l'on verra, avant la fin du siècle, que la trentième partie de ces terres immenses qui demeuroient incultes, aura été mise en valeur.



Les Moines mendians font tort dans une nation, en ce qu'ils dimi-

quent, dans l'esprit du peuple, la honte de mendier. Il est certain qu'il y a infiniment plus de mendians dans les pays catholiques que dans les autres.

❁

Histoire de Paris; T.2. p. 907.

Louis XII, en 1508, pour rétablir ses forces maritimes, demanda des vaisseaux aux principales villes du Royaume; la ville de Paris, à qui il en demandoit un de quatre-cents tonneaux, supplia qu'elle en fût quitte pour un de deux-cents, c'est-à-dire, pour un vaisseau de dix ou douze pièces de canon. Il y a deux ans que la ville de Paris offrit & donna au Roi un vaisseau de quatre-vingts pièces de canon.

❁

Une ame noble devient intraitable dans l'adversité, au-lieu que la bonne fortune la rend douce & généreuse.

❁

Il faut tâcher d'écrire avec tant de clarté & de netteté, , que le lecteur le plus borné croye qu'on ne fait que lui rappeller ce qu'il avoit déja penſé.



Aucun amant qui ne ſervît ſon Roi:
Aucun guerrier qui ne ſervît ſa Dame.

Ces deux vers de Saint-Evremont m'ont toujours charmé; ils peignent le François tel qu'il étoit.



STATUE

STATUE EQUESTRE DANS L'EGLISE CATHÉDRALE DE NOTRE-DAME.

MOnsieur le Président Hénault dit qu'*en mémoire de la victoire que Philippe-le-Bel avoit remportée sur les Flamans à Mons-en-Puelle le 18 Août 1304, on éleva à Notre-Dame une Statue équestre de ce Prince, & qu'il fonda une rente de cent livres à l'Eglise de Notre-Dame de Paris. Il y a eu*, ajoûte-t-il, *des méprises sur ce monument que quelques Auteurs, & entr'autres Nicole Gilles, ont attribué à Philippe-de-Valois; mais pour s'assurer de la vérité du fait, il n'y a qu'à lire le Nécrologe de l'Eglise de Notre-Dame de Paris, ainsi que la sixième Leçon du Breviaire de Paris, où il est fait commémoration de cette victoire au 18 Août, jour auquel se*

donna la bataille de Mons-en-Puelle, au-lieu que celle de Cassel se donna le 23 Août.

M. le Président Hénault ne s'est pas sans doute souvenu qu'un Historien, témoin oculaire & qui a écrit l'histoire de son tems depuis 1301 jusqu'en 1340, en parlant de Philippe-le-Bel & de la bataille de Mons-en-Puelle, dit simplement que ce Prince, en actions de graces de cette victoire, fit des fondations à Notre-Dame, à Saint-Denys, & dans plusieurs autres Eglises; au-lieu que ce même Historien, en parlant de Philippe-de-Valois & de la bataille de Cassel, dit que Philippe-de-Valois, à son retour en France, alla à S.-Denys & ensuite à Notre-Dame de Paris où il monta sur le même cheval & se fit armer des mêmes armes qu'il avoit dans

Contin. Guill. de Nangis; pag. 616.

le combat, & les présenta en offrande à la Sainte Vierge : *Rex verò* (Philippus Valesius) *in Franciâ existens, beatum Dionysium primitùs devotè & humiliter visitavit, & posteà ivit Parisios, & Ecclesiam Beatæ Mariæ ingressus, coram imagine eisdem armis quibus in bello armatus fuerat, se armari fecit & super equum cui existenti in bello insederat, ascensus, Beatæ Mariæ cui se in hoc belli periculo facturum dona voverat, Ecclesiæ ejusdem arma & equum deferens, devotissimè præsentavit, eidem de tanti evasione periculi gratias agens.*

Continuat. Guill. de Nangis ; pag. 137.

On prétend que, s'il y a dans quelques manuscrits *ivit parisios*, il y a dans d'autres *ivit carnotum*, c'est-à-dire à Chartres, & que ce fut dans l'Eglise de Chartres que Philippe-de-Valois entra à cheval, & fit l'offrande de son cheval & de ses armes,

comme Philippe-le-Bel avoit fait vingt-quatre ans auparavant dans l'Eglise Cathédrale de Paris. Mais est-il naturel que l'Historien contemporain de ces deux Princes, ayant rapporté l'action de Philippe-de-Valois, n'eût pas parlé de la même action faite par Philippe-le-Bel, surtout lorsqu'il fait mention des fondations que fit Philippe-le-Bel en mémoire & reconnoissance de la victoire qu'il avoit remportée à Mons-en-Puelle ?

Joignons à ce témoignage de l'Historien contemporain, celui d'un manuscrit qui paroît être de 1360, cotté H, numero 22, & faisant partie des manuscrits que le Chapitre de Nôtre-Dame a donnés au Roi : il y est dit que *Philippe-de-Valois, après la bataille de Cassel, l'an 1328, entra tout armé sur son destrier* * *en l'Eglise*

* Cheval.

de Notre-Dame de Paris, & lui offrir ledit cheval & ses armes en oblation, la remerciant de la victoire qu'il avoit obtenue par son intercession, & que la représentation dudit Roi est assise sur deux pilliers, devant l'image de ladite Dame, en la nef de ladite Eglise.

On peut encore ajouter à ces autorités, celle des grandes chroniques de France, manuscrit de l'an 1380 : elles disent que *Philippe-de-Valois monta sur son destrier, & ainsi entra dans l'Eglise de Notre-Dame de Paris, & très-dévotement la remercia, & lui présenta ledit cheval sur lequel il étoit monté, & toutes ses armures.*

A l'égard du Nécrologe de l'Eglise de Notre-Dame de Paris, il y est simplement parlé d'une fondation de cent livres de rente, faite par

Philippe-le-Bel en actions de graces de la victoire qu'il avoit remportée à Mons-en-Puelle ; & comme il n'y est point dit que ce Prince entra dans l'Eglise de Notre-Dame à cheval, & qu'il y fit l'offrande de son cheval & de ses armes à la Vierge, c'est encore une preuve que ce ne fut point lui, mais Philippe-de-Valois, qui entra de la sorte dans cette Eglise, & qui fit cette offrande. L'apostille qui est à la marge de ce Nécrologe, est d'un stile & d'une écriture très-moderne, & par conséquent ne prouve rien.

18 *Augusti, infra octav. assumpt.*

Je conviens que les nouveaux Breviaires de Paris portent : *Philippus Pulcher, reversus posteà Lutetiam, in ejusdem Basilicæ pronao statuam suam equestrem, eamque armatam, coram Beatæ Virginis imagine, in perenne collati beneficii monumentum, erigi*

voluit. Mais dans les anciens Breviaires il n'y a que ces mots : *in Ecclesiâ Parisiensi, propter commemorationem victoriæ Philippi Pulchri, fit duplum.* Non-seulement on n'y trouve pas les trois Leçons qu'on a faites & insérées pour Philippe-le-Bel dans les nouveaux Breviaires, mais au contraire on trouve les deux Leçons suivantes :

LECTIO QUINTA.

Quod intelligens gloriosæ memoriæ Rex Philippus Valesius, cùm opitulante Deo per merita Beatæ Virginis Matris, insignem victoriam de rebellibus Flandris obtinuisset, quæ contigit anno 1328, acturus Deo & Sanctæ Virgini gratias, triumphans & equitans Ecclesiam Beatæ Mariæ Parisiis ingressus est, non vanâ ostentatione elatus, sed Deo, per quem de

Breviar. Ecclesiæ Parisiensis, Festa Augusti, anno 1584.

ancipiti bello evaserat, profundâ humilitate subjectus.

LECTIO SEXTA.

Itaque & equum & arma in quibus vicerat, gloriosissimæ Virgini devovit: atque ut testimonium tanti beneficii posteritati relinqueret, statuit ut infra octavam assumptionis ejusdem genitricis Dei, dies ista duplò celebrior haberetur, & propter assumptionis Beatæ Mariæ solemnitatem, & propter tantæ victoriæ nullis abolendam temporibus memoriam.

On demandera sans doute pourquoi ces changemens dans les nouveaux Breviaires; je répondrai que je n'en sçais pas la raison, mais que de mauvais esprits pourroient s'imaginer qu'attendu la rente de cent livres fondée par Philippe-le-Bel, pour qu'on fît commémoration de sa victoire, on a jugé que ce Prince mé-

ritoit qu'on ſe ſouvînt de lui; au-lieu qu'on a cru qu'on pouvoit enfin oublier Philippe-de-Valois qui n'avoit donné à l'Egliſe que ſes armes & ſon cheval.

Dans le récit de la bataille de Caſſel, on voit que l'attaque des ennemis fut aſſez ſoudaine & imprévue, mais que cependant Philippe-de-Valois eut le temps de s'armer à moitié, & de monter à cheval; au lieu qu'à la bataille de Mons-en-Puellé, Philippe-le-Bel fut ſurpris dans ſa tente, & combattit à pied juſqu'à ce que pluſieurs Seigneurs étant accourus à ſon ſecours, il eut le temps de monter à cheval. Or, s'il avoit voulu qu'on mît ſa Statue à Notre-Dame, il n'eſt pas douteux qu'il s'y ſeroit fait repréſenter à pied, comme au moment du plus grand danger, & par conſéquent le plus

glorieux pour lui. Je fais cette remarque en réponse à ce qu'a dit Moreau de Mautour, qui, pour soutenir son opinion, se déguise à lui-même les faits.

Mémoires de l'Acad. des Inscrip. T. 3. p. 299.

Je crois que tout ce que je viens de rapporter, doit déterminer à changer l'inscription nouvelle qu'on a mise à Notre-Dame, & à y mettre : *Rex Philippus Valesius*, *&c*, au lieu de *Rex Philippus Pulcher*. D'ailleurs on a eu tort de critiquer la fin de cette Inscription, & de dire qu'il n'est pas vraisemblable qu'un Roi soit entré dans une Eglise à cheval, parce que cela auroit été trop indécent. Une pareille critique décèle un homme peu versé dans l'étude de notre histoire & de nos anciennes mœurs & coutumes; il y auroit vu *qu'au service fait à S.-Denys, en 1389, pour Bertrand Duguesclin par l'ordre de

*Voyez pp. 245 & 246 du second Volume de ces Essais.

Charles VI, les Chevaliers qui me-noient le deuil, entrerent dans l'E-gliſe ſur des chevaux caparaçonnés de noir, & que l'Evêque qui célé-broit la Meſſe, deſcendit de l'Autel après l'Evangile; & que, s'étant placé à la porte du chœur, il reçut l'of-frande des chevaux en leur mettant la main ſur la tête.





Lettre de M. le Président Hénault à M. de la Place, Auteur du Mercure de France.

J'Ai reçu hier, Monsieur, par la Petite Poste, un paquet timbré *B.* avec la date du mois; je l'ouvris en présence des personnes qui me faisoient l'honneur de dîner chez moi. J'y trouvai avec surprise & reconnoissance une réponse à l'article de votre Mercure où M. de Saintfoix combat ce que j'ai avancé au sujet de la Statue équestre de Philippe-le-Bel. Ce n'avoit pas été sans précautions, que j'avois pris un parti sur une question que je sçais qui a été agitée plusieurs fois, & je me serois fait un plaisir de répondre à M. de Saintfoix, qui a mérité l'estime publique, s'il m'avoit fait l'honneur de s'adresser à moi-même; mais

comme il a pris un autre parti, j'ai cru devoir éviter une querelle littéraire, & je m'en suis rapporté au jugement des lecteurs de cette lettre. Ce n'est donc point moi qui parle aujourd'hui; c'est un anonyme qui joint à la générosité de me défendre, un incognitò dont je me plains à lui-même, puisqu'il me met dans l'impossibilité de lui témoigner ma reconnoissance : sa dissertation m'a paru si bien faite, que je n'ai pas hésité, Monsieur, à avoir l'honneur de vous l'envoyer. C'est peut-être un moyen d'arracher le secret de mon protecteur, & je le prie avec d'autant plus d'instances de se déclarer, qu'il me garantira du soupçon, quelquefois assez fondé, d'avoir emprunté cette forme pour me cacher moi-même. J'ai l'honneur d'être, &c.

HÉNAULT.

N. B. Je vous envoie le paquet tel que je l'ai reçu.

MONSIEUR,

Vous aurez ſans doute lu dans le Mercure de Janvier, premier volume, p. 73, une petite diſſertation où M. de Saintfoix prétend que vous avez eu tort de croire que la Statue équeſtre qui eſt dans l'Egliſe de Notre-Dame eſt celle de Philippe-le-Bel; mais je prends la liberté de vous conſeiller de ne pas vous preſſer de chanter la paliſnodie. Vous trouverez de quoi appuyer le ſentiment que vous avez embraſſé dans une diſcuſſion bien faite, que vous lirez dans un voyage à Munſter, écrit par le célèbre Claude Joly, mort en 1700, Grand-Chantre & Official de l'Egliſe de Paris. Ce voyage a été imprimé à Paris en 1670, *in*-12. L'Auteur, recommandable par ſon

érudition & par sa piété ; qui nous a donné un grand nombre de bons ouvrages, avoit été en 1646 à la suite de Madame de Longueville à Munster où son mari travailloit alors au Traité de Westphalie.

A son retour, M. Joly fit une relation des lieux par où il avoit passé, & de ce qu'il avoit remarqué de curieux. C'est à l'occasion de Bouvines où Philippe-Auguste a remporté une victoire par l'intercession de la Vierge, qu'il parle des batailles de Mons-en-Puelle & de Cassel où Philippe-le-Bel & Philippe-de-Valois remporterent aussi, par la même intercession, la victoire sur les Flamands. M. Joly y discute très au long la question de la Statue équestre de l'Eglise de Notre-Dame de Paris ; il le fait d'une maniere sensée & solide, comme un homme qui

n'est point passionné pour un sentiment, plutôt que pour un autre; mais enfin, il conclut à regarder la statue équestre comme étant de Philippe-le-Bel. Si vous joignez à la lecture de la dissertation de M. Joly, trois lettres de M. Jouet, Chanoine de Chartres & ami de M. Joly, qui à sa priere avoit fait des recherches dans les archives de son Chapitre, pour éclaircir ce trait d'histoire, je suis persuadé que vous ne songerez pas à vous rétracter, parce que vous verrez que la dissertation de M. de Saintfoix n'est rien moins qu'une démonstration de ce qu'il avance d'après plusieurs de nos Auteurs. Ces lettres de M. Jouet sont imprimées à la fin du voyage de Munster. Je n'entrerai point dans le détail de ce que contiennent ces écrits, où l'on trouve par avance la réponse aux

objections qu'on vous fait, même à celles des leçons de l'ancien Breviaire de Paris. Il faudroit transcrire presque toute la dissertation de M. Joly, ainsi que les lettres de M. Jouet; il vaut mieux que vous ayez le plaisir de les lire vous-même. Ce qui vous divertira, peut-être, est la façon différente dont M. Joly a lu les autorités qu'on vous objecte: je veux dire les grandes chroniques de France & le Continuateur de Nangis. Car M. de Saintfoix lit dans les Chroniques qu'il cite, que ce fut dans *l'Église de* NOTRE-DAME DE PARIS, *que Philippe-de-Valois entra monté sur son destrier*. Et M. Joly dit que dans le manuscrit authentique qu'il avoit de ces chroniques, on lisoit expressément que Philippe-de-Valois, après avoir remis l'*Oriflamme* sur l'Autel

de Saint-Denys, *s'en alla à* NOTRE-DAME DE CHARTRES, *& que, quand il fut là, il se arma des armes qu'il avoit portées en la bataille des Flamans, puis monta sur son destrier & ainsi entra en l'Eglise très-dévotement.* Il en est de même du Continuateur de Nangis. M. de Saintfoix lit *Rex verò* [Philippus-Valesius]... *postea* IVIT PARISIOS *& Ecclesiam Beatæ Mariæ ingressus*, &c. Mais M. Joly, d'après un manuscrit de S.-Germain-des-Prés, lit: *posteà* INIIT CARNOTUM *& Ecclesiam Beatæ Mariæ ingressus;* & c'est en effet ainsi qu'on lit dans les deux éditions *in-4°.* & *in-fol.* du spicilége où est le Continuateur de Nangis; on n'y trouve point *ivit Parisios*, mais *ivit Carnotum*. De-là, Monsieur, il faut conclurre que M. de Saintfoix a lu dans les mêmes ouvrages autrement que M. Joly;

ce qui prouveroit qu'il y a des variantes dans les manuſcrits ; mais l'on n'en peut rien conclurre contre votre ſentiment, juſqu'à ce qu'on ait fait voir quelle eſt la véritable leçon à laquelle on doit s'en tenir. Je ſuis perſuadé que, ſi M. de Saint-foix avoit lu la diſſertation de M. Joly, il eſt trop galant-homme pour avoir voulu faire deſcendre ſi malhonnêtement notre grand Roi Philippe-le-Bel de deſſus ſon cheval, & exiger que Meſſieurs du Chapitre de Notre-Dame de Paris changent l'inſcription qu'ils ont fait mettre à la ſtatue équeſtre ; ce qu'ils ne feront aſſurément pas, parce qu'ils ont vu l'ouvrage de leur ancien confrere.

J'ai cru, Monſieur, que, quoique vous ayez beaucoup lu, vous pouviez ignorer la diſſertation de M.

Joly qu'on ne s'aviſeroit pas d'aller chercher dans un voyage à Munſter. Vous me permettrez de ne point mettre mon nom à ces réflexions qui n'en valent pas la peine; outre que le nom ne fait rien à la choſe: mais elles ſont d'un de vos ſerviteurs qui a l'honneur de vous être, depuis long-tems, très-reſpectueuſement dévoué.

RÉPONSE

DE M. DE SAINTFOIX.

J'ignorois qu'on avoit mis une nouvelle inſcription au-deſſous de la ſtatue équeſtre qui eſt à Notre-Dame; il n'y a qu'un an que je l'appris par une brochure où l'on me reprenoit aigrement ſur ce que j'avois dit, dans mes Eſſais Hiſtoriques, que cette ſtatue repréſentoit Philippe-de-Valois. L'Auteur

de cette brochure, pénétré d'admiration pour M. le Président Hénault, ne joignoit pas à ce mérite celui d'être poli; ainsi je n'ai jamais pensé à lui répondre; mais, en faisant des corrections & des additions à mes Essais Historiques, j'ai voulu voir si je m'étois trompé; ma dissertation a paru dans le premer volume du Mercure de Janvier dernier; voici un nouvel anonyme qui m'attaque; il mêle à l'érudition le sel de la fine plaisanterie, & je ne doute point que les personnes qui dînoient chez M. le Président Hénault, n'aient bien ri, lorsqu'il dit *qu'il me croit trop galant-homme pour vouloir faire descendre si malhonnêtement notre grand Roi Philippe-le-Bel de dessus son cheval.* Je ne connoissois point *le voyage de Munster*; je l'ai cherché, je l'ai trouvé; je l'ai lu, & je proteste que

j'aurois ſouhaité de pouvoir dire que je m'étois trompé ; ma pareſſe en eût été flatée ; mais les raiſonnemens de Claude Joly, n'ont ſervi qu'à me confirmer dans le ſentiment que j'avois embraſſé. Il faut néceſſairement rappeler l'état de la queſtion, & l'on peut compter que je vais l'expoſer avec une entiere impartialité.

Philippe-le-Bel, en reconnoiſſance de la victoire qu'il avoit remportée ſur les Flamans à Mons-en-Puelle, le 18 Août 1304, fit des fondations à Notre-Dame de Paris, à Notre-Dame de Chartres & dans d'autres Égliſes ; mais, ni dans ces actes de fondation, ni dans aucun ancien breviaire, ni dans aucun hiſtorien contemporain, il n'eſt dit qu'il ſoit entré à cheval dans l'Égliſe de Notre-Dame de Paris, & qu'il y ait fait à

la Vierge l'offrande de ses armes & de son cheval. D'ailleurs, il n'y en a & il n'y en a jamais eu aucunes preuves dans les papiers, cartulaires, nécrologe & archives de Notre-Dame.

Après avoir parlé de la victoire que Philippe-de-Valois remporta à Cassel sur les Flamans, le 23 Août 1328, différens Manuscrits des grandes chroniques de S.-Denys, & toutes les anciennes * éditions de ces chroniques, disent que *Philippe-de-Valois vint à S.-Denys, & lui rendit sur son autel l'oriflamme qu'il avoit pris quand il partit pour aller contre les Flamans, & puis s'en alla à Notre-Dame de Paris; & quand il fut là, se fit armer des armes qu'il avoit portées dans la bataille contre les Flamans, & puis monta sur son destrier, & ainsi entra dans l'Eglise de Notre-Dame, &*

* Éditions de 1493, 1517, & autres.

& très-dévotement la remercia & lui présenta le cheval sur lequel il étoit monté & toutes ses armures.

Quelle peut donc être la discussion, demandera-t-on ? La voici : on dit que, dans différens Manuscrits des grandes chroniques de S.-Denys, il y a *que Philippe-de-Valois alla à Notre-Dame de Paris & y entra monté sur son destrier, &c.* Il y a dans d'autres Manuscrits de ces mêmes chroniques *qu'il alla à Notre-Dame de Chartres, & y entra monté sur son destrier, &c.* & on ajoûte que dans le Continuateur de Nangis, on peut lire également, *iniit Parisios* ou *iniit Carnotum*, parce que *Parisios* ou *Carnotum* sont variantes, & on conclut de-là que Philippe-de-Valois n'étant point entré à cheval dans l'Église de Paris, mais dans celle de Chartres, ce n'est

point sa statue qu'on voit dans l'Église de Paris, mais celle de Philippe-le-Bel.

Les grandes chroniques de S. Denys, après avoir parlé fort au long de la bataille de Mons-en-Puelle, disent simplement que *Philippe le Bel revint à Paris environ la S. Denys, à grande joie inestimable*. Le Continuateur de Guillaume de Nangis, après avoir parlé des fondations que ce Prince fit dans quelques Églises & dans celle de Paris, en reconnoissance de sa victoire, ne dit pas un mot de sa cavalcade dans cette Église; est-il naturel que ces historiens n'en eussent pas parlé à l'article de ce Prince & de ses fondations? Est-il naturel que dans la suite, lorsqu'ils disent que Philippe de Valois entra à cheval dans l'Église de Paris, ou, si l'on veut, de Chartres, ils

n'eussent pas ajouté, comme Philippe-le-Bel avoit fait après sa victoire de Mons-en-Puelle? Cette objection n'est-elle pas convaincante? Ne faudroit-il pas, pour la combattre, présenter quelque titre authentique où il fut porté que Philippe-le-Bel entra dans l'Église de Paris à cheval? or, ni Claude Joly, ni autres, n'en produisent & n'en ont jamais produit aucun; au-lieu que dans un Manuscrit qui paroît être de 1320, cotté H, numéro 22, & faisant partie des manuscrits que le Chapitre de Notre-Dame a donnés au Roi, il est dit *que Philippe-de-Valois, après la bataille de Cassel, l'an 1328, entra tout armé sur son destrier dans l'Eglise de Notre-Dame de Paris.... & que sa représentation est assise sur deux piliers devant l'image de ladite Dame, en la nef de ladite Eglise.* Examinons

à présent la lettre de Claude Joli : *Paul-Emile*, dit-il, *attribue la statue en question à Philippe-le-Bel; &, Paul-Emile étant Chanoine de Notre-Dame de Paris, il est vraisemblable qu'il n'auroit pas attribué à ce Prince une action si publique & si solemnelle, s'il n'en eût été bien assuré, ou par quelque écrit authentique, ou par une tradition qui étoit alors tenue pour constante & certaine parmi ses confreres.*

RÉPONSE. Sous le règne de Henri II, à côté de cette statue, on mit des vers & une inscription, qui y a subsisté plus de cent ans, & par laquelle on disoit que c'étoit la statue de Philippe-de-Valois; la plupart des Chanoines, dont Paul-Emile avoit été confrere, étoient encore vivans ; est-il naturel qu'ils ne se fussent pas opposés à cette inscription, & qu'ils l'eussent approuvée, si elle avoit été

contraire à ce qui étoit porté dans leurs archives ?

C'est sur le témoignage de Nicole Gilles, dit Claude Joly, *que, quand on a commencé de mettre dans les breviaires de Paris les leçons qui font mention de cette victoire, on a attribué à Philippe-de-Valois, non-seulement l'entrée à cheval dans l'Eglise de Paris, mais aussi la victoire & la fondation de la fête de l'année 1304, quoiqu'il ne fût Roi que vingt-quatre ans après.*

RÉPONSE. Dans plusieurs manuscrits des grandes chroniques de S.-Denys, bien antérieurs à Nicole Gilles, & dans toutes les anciennes éditions de ces chroniques, il y est dit que Philippe-de-Valois entra à Cheval dans la Cathédrale de Paris; c'est sur ces autorités que dans les breviaires on a attribué cette action

solemnelle à ce Prince ; Claude Joly ne l'ignoroit pas, & il a donc tort de dire qu'on ne s'est fondé que sur le témoignage de Nicole Gilles. D'ailleurs, les breviaires ne confondent ni les deux Rois, ni les deux victoires ; il y est dit, *in Ecclesiâ Parisiensi, propter commemorationem victoriæ Philippi-Pulchri, fit duplum*; & après des leçons & versets sur la Vierge, il y est dit aussi, *Philippus Valesius, cùm insignem victoriam de rebellibus Flandris obtinuisset, quæ contigit anno 1328, &c.* Voilà les deux victoires & les deux Rois bien distingués ; Philippe-le-Bel avoit fait une fondation ; Philippe-de-Valois avoit fait une offrande qu'il racheta par une somme considérable, comme je le prouverai dans la suite ; d'ailleurs, il avoit fait élever un monu-

ment de sa victoire & de sa reconnoissance envers la Vierge ; l'Église de Paris faisoit commémoration de ces deux batailles mémorables, gagnées l'une & l'autre pendant l'octave de l'Assomption.

Claude Joly dit qu'*il est encore bon d'observer qu'on n'a point mis dans les breviaires de Paris aucune leçon touchant cela, avant l'édition de 1584 ; car*, ajoûte-t-il, *il n'y en a aucune qui en parle dans ceux d'auparavant, de 1479 & 1492.*

RÉPONSE. L'histoire de Paul-Émile fut imprimée en 1544 ; quarante ans après, en 1584, lorsque le Chapitre de Notre-Dame jugea à propos de mettre dans les breviaires les leçons en question, n'est-il pas vraisemblable qu'il auroit adopté l'opinion de Paul-Émile son confrere, s'il n'avoit vu dans ses archives qu'elle n'étoit

pas soutenable. J'ajoûterai que dans ce temps-là il paroissoit chaque jour quelque écrit qui traitoit des anciens droits de nos Rois sur la Flandre, & que même les Provinces-Unies, cette même année 1584, avoient offert à Henri III de se mettre sous sa domination ; peut-être que le Chapitre de Notre-Dame, attendu les circonstances, jugea à propos de joindre à la commémoration de la victoire de Philippe-le-Bel, celle de la victoire de Philippe-de-Valois : on inséroit dans ce temps-là, dans les breviaires & rituels, des prieres & des leçons bien moins convenables.

Claude Joly dit que *M. de Sponde, Evêque de Pamiers, prétend que ceux qui ont attribué la statue en question à Philippe-le-Bel, ont été réfutés par plusieurs personnes, & même par les anciens cartulaires de l'Eglise de Paris.*

dont ils n'avoient pas vu les archives; mais, ajoûte Claude Joly, *de quelles archives M. de Sponde veut-il parler, puisqu'il n'y en a point d'autres que la fondation de Philippe-le-Bel & les vieux breviaires de cette Eglise, qui portent tous le nom de Philippe-le-Bel sans parler en aucune façon de Philippe-de-Valois, lesquelles archives Paul-Émile avoit pu voir, mais que certainement Nicole Gilles, ni ceux de son opinion n'avoient pas vues, puisque ce qu'il en écrit leur est tout contraire?*

Réponse. Loin de nous produire quelque pièce authentique dans laquelle il soit dit que Philippe-le-Bel entra à cheval dans l'Église de Notre-Dame, & que c'est sa statue qu'on y voit, Claude Joly convient que Paul-Émile n'en a point eu d'autres preuves que la fondation d'une rente de

100 livres, & que ce qui est porté dans les vieux breviaires; or, de l'aveu même de Claude Joly, il n'en est pas dit un mot dans l'acte de fondation de cette rente, & les vieux breviaires disent uniquement, *in Ecclesiâ Parisiensi, propter commemorationem victoriæ Philippi Pulchri, fit duplum.* Le Pere Texera & M. de Sponde, qui avoient eu communication des archives de Notre-Dame, comme en convient Claude Joly, ont-ils eu tort de rejetter de pareilles preuves? N'est-il pas singulier de dire que, si Nicole Gilles les avoit vues, elles lui auroient fait changer d'opinion? D'ailleurs, M. de Sponde dit *que ceux qui attribuent la statue en question à Philippe-le-Bel, sont réfutés par d'anciens cartulaires de l'Eglise de Paris;* dira-t-on que ces anciens cartulaires n'ont jamais existé, &

que M. de Sponde n'en a point vus ?

Des Prêtres de l'Oratoire ont continué l'histoire particuliere de l'Eglise de Paris ; ils avoient eu en communication les archives, le nécrologe & tous les titres de cette Cathédrale ; ils avoient lu la dissertation de Claude Joli, & les lettres de M. Jouet, son ami ; ces Historiens, dans leur ouvrage *in-folio*, dédié à M. le Cardinal de Noailles, & imprimé en 1710, disent, L. 18, c. 3, p. 615, *qu'il n'est pas douteux que la Statue en question est de Philippe-de-Valois, & qu'aucun Roi, avant lui, n'étoit entré à cheval dans l'Eglise de Notre-Dame ;* & ils ont lu, comme moi, dans le Continuateur de Guillaume de Nangis qu'ils citent, *iniit Parisios ;* ainsi l'anonyme qui écrit à M. le Président Hénault, & qui dit si poliment, *ce qui vous divertira*, doit

trouver ces Prêtres de l'Oratoire très-divertissans.

Claude Joli qui tâche d'accrocher des autorités, cite les annales de Malingre, quoiqu'il n'ignorât pas que Malingre, dans ses antiquités de Paris, pag. 10, s'étoit rétracté, & qu'il dit *que la Statue en question représente Philippe-de-Valois.* Thevet est du même avis ; cela n'empêche pas Claude Joli de le citer en sa faveur.

Je pourrois m'autoriser de la médaille qu'on voit dans la France métallique, & faire sentir la fausseté du raisonnement de Claude Joli ; mais comme je ne cherche & que je n'emploie jamais que la vérité, j'avoue que cette médaille est supposée : mais on juge bien que l'Auteur de la France métallique, pour supposer cette médaille, alla à Notre-Dame

de Paris & copia bien exactement la Statue en question.

Venons à présent aux Lettres de M. Jouet. Il dit que Philippe-le-Bel, en reconnoissance de sa victoire de Mons-en-Puelle, fit à l'Eglise de Chartres, comme à celle de Paris, une fondation de cent livres de rente ; qu'en conséquence on célèbre tous les ans à Chartres, le 17 Août, l'Office de Notre-Dame de la Victoire, & que ce jour-là on tire du trésor & l'on expose aux yeux du public une armure très-riche, mais qui ne pouvoit être que d'un jeune homme de treize à quatorze ans ; il disserte beaucoup sur cette armure, & prétend que Philippe-le-Bel envoya son fils Charles en faire l'offrande à Notre-Dame de Chartres ; mais il ne réfléchit pas que ce fils Charles n'avoit que neuf ans lors de

la bataille de Mons-en-Puelle ; qu'il n'étoit point à cette bataille ; que ce n'étoient pas ses armes, mais celles de son pere qu'il auroit été chargé d'offrir ; qu'il n'est pas douteux que l'épée & la ceinture sont semées de Dauphins, & que ces armes sont donc bien postérieures au regne de Philippe-le-Bel, le Dauphiné n'ayant été uni à la couronne qu'en 1349 ; qu'enfin c'est l'armure que Charles VI, qu'on appella longtemps *le petit Roi*, envoya en offrande à Notre-Dame de Chartres, après avoir battu les Flamans à Rosebeque en 1482 : ce Prince n'avoit alors que quatorze ans. On demandera pourquoi on étale cette armure le jour qu'on célèbre la victoire de Mons-en-Puelle? Parce qu'apparemment, dans la suite des temps, on avoit oublié de qui elle venoit, & qu'on imagina que

c'étoit une offrande de Philippe-le-Bel ; il est naturel de penser plûtôt à ceux qui font des fondations, qu'aux autres. Ce qu'il y a de très-certain, c'est que dans l'acte de fondation de cent livres de rente & dans les archives de l'Eglise de Chartres, il n'est point parlé du tout de cette armure, ni d'aucune offrande de Philippe-le-Bel ; il fit, je le répète, des fondations à Paris, à Chartres & dans d'autres Eglises, en reconnoissance de sa victoire : mais il n'y offrit jamais ni ses armes ni son cheval.

M. Jouet produit ensuite une pièce authentique, tirée des archives de l'Eglise de Chartres, dans laquelle il est dit que *le Chapitre, s'étant assemblé, a déliberé que la somme de mille livres, que le Roi* (Philippe de Valois) *a donnée pour le rachapt de son cheval & de ses armes, qu'il avoit présentés*

lui-même à la Vierge, sera employée à acquérir des fonds ou des revenus pour ladite Eglise de Chartres. Cela confirme ce que j'ai toujours pensé & dit, & ce qu'a écrit, il y a plus de cent ans, M. Souchet, Secrétaire & Chanoine du Chapitre de Chartres, dans son histoire manuscrite de ce Chapitre & de cette Ville : Philippe-de-Valois alla d'abord à Notre-Dame de Paris où il offrit à la Vierge ses armes & son cheval, & les racheta par une somme de mille livres ; il alla ensuite à Chartres où il fit précisément la même cérémonie. C'étoient les anciens usages : dans une transaction de l'an 1329, entre les Curés de Paris & l'Eglise du S.-Sépulcre, il est dit *qu'un mourant sera libre de choisir sa sépulture dans cette Eglise ; mais que son corps sera d'abord porté à la Paroisse sur laquelle il sera*

sera mort, & que le Curé de cette paroisse aura la moitié du luminaire & de ce qui reviendra des hardés & chevaux (ex pannis & equis) *qui seront présentés, lors de l'inhumation dans l'Eglise du S.-Sepulcre.* Au service fait à S.-Denys en 1489, pour Bertrand Duguesclin, par l'ordre de Charles VI, *l'Evêque qui célébroit la Messe, reçut le présent des chevaux qui furent présentés à l'offrande, en leur mettant la main sur la tête; ensuite on les ramena, mais il fallut composer pour le droit de l'Abbaye à laquelle ils étoient dévolus.*

En 1329, Pierre de Cugneres, Avocat du Roi au Parlement, plaida contre les usurpations des Ecclésiastiques sur la justice temporelle; le jugement de Philippe-de-Valois parut favorable au Clergé, qui tâcha de lui marquer sa reconnoissance par des honneurs & des titres; il lui donna

celui de *Roi catholique*, & comme la victoire de Cassel & l'action solemnelle que ce Prince avoit faite à Paris & à Chartres, étoient assez récentes, je croirois volontiers que ce fut dans ce temps-là que chacune de ces deux Eglises lui éleva une Statue équestre; ce qu'il y a de très-certain, c'est que l'Eglise de Sens (1) lui en éleva une dans ce même temps-là, *semblable*, dit D. du Breuil, pag. 21, *à celle de ce Roi dans notre Eglise de Paris*, & au-dessous de laquelle Statue de Sens on lit deux vers où il est qualifié défenseur des droits de l'Eglise.

L'Auteur du traité des anciennes armes offensives & défensives des François, imprimé chez Blaise, en

(1) Pierre du Roger, Archevêque de Sens, parla pour les Ecclésiastiques, & imagina cette marque de reconnoissance envers Philippe-de-Valois, au lieu des Décimes que ce Prince esperoit du Clergé.

1635, dit, p. 113, *que Philippe-le-Bel ayant rendu le Parlement sédentaire, les Chevaliers qui y présidoient, pour se distinguer des gens de Loi, firent faire des bonnets de la forme de leurs casques, & que voilà l'origine des Mortiers des Présidens; car ce ne fut,* ajoûte-t-il, *que sous le regne de Philippe-le-long, qu'on imagina des casques en forme de cône, s'élargissant en descendant sur les épaules & comme un sabot renversé, tel que celui qu'on voit à Philippe-de-Valois dans Notre-Dame de Paris; on croyoit parer à l'inconvénient du casque trop plat sur lequel un coup de massue bien assené devoit enfoncer la tête de celui qui le portoit; mais dans la suite on trouva ces casques si pesans, qu'on changea encore.*

Fin du quatrième Volume.

